

De part la situation de la prolifération des armes légères et de petit calibre vécue dans le pays, due, surtout, à la période de conflit et à la présence des groupes armés, le gouvernement de la RD Congo, soucieux de donner une réponse favorable à cette situation, a pris un train de mesures parmi lesquelles le création, au mois de Mai 2008, de la Commission Nationale de Contrôle des Armes Légères et de Réduction de la Violence Armée (CNC - ALPC), qui est une structure permanente interministérielle du Gouvernement Congolais chargée de concevoir, de coordonner et de faire le suivi de la politique nationale sur la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre en République Démocratique du Congo.

Dans la mise en œuvre des missions dévolues à la CNC - ALPC, Il s'avère une nécessité criante de déterminer une stratégie nationale, en terme de « Plan d'Action National » pour arriver à un contrôle efficace des armes légères et de petit calibre, réglementer leur circulation par un programme global déterminé dans le temps et reprenant les visions et attentes nationales liées aux ALPC.

Le présent PAN est l'aboutissement d'un long processus de réflexions et d'échanges, d'études, d'analyses et de développement mené par la CNC - ALPC et ses partenaires tant à l'étranger qu'à l'intérieur de la RDC. Il vient combler un grand vide stratégique qui aura empêché plusieurs acteurs, nationaux comme étrangers, de contribuer efficacement à la lutte contre la circulation illicite des ALPC et la violence armée en RDC.



Pnud / RD Congo



Union Européenne



Coopération pour le désarmement

COMMISSION NATIONALE DE CONTROLE DES ARMES LEGERES ET DE REDUCTION DE LA VIOLENCE ARMEE  
(CNC - ALPC)

Tél : (+243) 815 006 825 – 812 744 784 ; E – mail : [cnc\\_alpc\\_rdc@hotmail.fr](mailto:cnc_alpc_rdc@hotmail.fr) – [joseikongo@hotmail.fr](mailto:joseikongo@hotmail.fr)

KINSHASA/RD CONGO

**République Démocratique Du Congo**  
**Ministère de l'Intérieur et Sécurité**



Commission Nationale de Contrôle des Armes Légères et de Petit Calibre  
et de réduction de la violence armée  
« **CNC - ALPC** »



**PLAN D'ACTION NATIONAL DE CONTROLE  
ET DE GESTION DES ARMES LEGERES  
ET DE PETIT CALIBRE EN RDC  
2012 - 2016**

**KINSHASA, JUILLET 2011**

*République Démocratique Du Congo*  
Ministère de l'Intérieur et Sécurité



Commission Nationale de Contrôle des Armes Légères et de Petit Calibre  
et de réduction de la violence armée  
« CNC - ALPC »

**PLAN D'ACTION NATIONAL DE CONTROLE  
ET DE GESTION DES ARMES LEGERES  
ET DE PETIT CALIBRE EN RDC  
2012 - 2016**

**KINSHASA, JUILLET 2011**

## TABLE DES MATIERES

|   |           |
|---|-----------|
| Table des matières.....   | 2         |
| Acronymes et Abréviations.....  | 3         |
| Avant-propos.....   | 5         |
| Remerciements.....  | 7         |
| Résumé du PAN.....  | 9         |
| <b>CHAPITRE 1 : INTRODUCTION GENERALE.....</b>  | <b>11</b> |
| 1. Contexte.....  | 11        |
| 1.1 Du point de vue politique.....  | 11        |
| 1.2 Du point de vue socio-économique.....   | 12        |
| 1.3 Du point de vue sécuritaire.....  | 12        |
| 2. Justification.....   | 14        |
| 2.1 Objectifs et résultats attendus.....  | 15        |
| 2.1.1 Objectifs généraux.....   | 15        |
| 2.1.2 Objectifs spécifiques.....  | 15        |
| 2.2 Résultats attendus.....   | 16        |
| <b>CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE ET PROCESSUS D'ELABORATION DU PAN.....</b>                                   | <b>17</b> |
| 2.1 Évaluation des capacités des acteurs étatiques et non étatiques pour le Contrôle des ALPC en RDC..... | 17        |
| 2.1.1 Évaluation des capacités gouvernementales.....  | 17        |
| 2.1.1.1 Objectifs de l'évaluation.....  | 17        |
| 2.1.1.2 Méthodologie.....   | 18        |
| 2.1.1.3 Résultat attendu.....   | 18        |
| 2.1.1.4 Recommandations de l'étude.....   | 18        |
| 2.1.2 Évaluation des populations civiles.....   | 21        |
| 2.1.2.1 Objectifs de l'évaluation.....  | 21        |
| 2.1.2.2 Méthodologie.....   | 21        |
| 2.1.2.3 Résultat attendu.....   | 21        |
| 2.1.2.4 Recommandations.....  | 21        |
| 2.2 Collecte des Informations.....  | 22        |
| 2.3 La phase d'analyse et de développement du PAN.....  | 26        |
| 2.4 Les partenaires au processus.....   | 27        |
| <b>CHAPITRE 3 : EVALUATION DE LA SITUATION NATIONALE.....</b>   | <b>29</b> |
| 3.1 Situation des ALPC en RDC.....  | 29        |
| 3.1.1 Causes et impacts négatifs des ALPC.....  | 29        |
| 3.1.2 Sources d'armes illicites en RDC.....   | 30        |
| 3.2 Principaux types de violence.....   | 31        |
| 3.3 Catégories des personnes considérées comme source d'insécurité.....                                   | 32        |
| 3.3.1 Désarmement civil volontaire(DCV).....  | 33        |
| <b>CHAPITRE 4 : STRATEGIES DE LUTTE CONTRE LA CIRCULATION ILLICITE DES ALPC EN RDC ...</b>                | <b>37</b> |
| 4.1 Développement d'institutions efficaces.....   | 37        |
| 4.1.1 Cadre institutionnel.....   | 37        |
| 4.1.2 Le Point Focal National.....  | 37        |

© CNC – ALPC 2011. Tous droits réservés. Les droits de publications sont détenus par la Commission Nationale de Contrôle des Armes Légères et de Petit Calibre et de réduction de la violence armée (CNC – ALPC). Aucune partie du présent ouvrage ne peut être reproduite entièrement ou partiellement sans autorisation expresse par écrit du éditeur.

Citation : CNC – ALPC (2011) Plan d' Action National de Contrôle et de Gestion des Armes Légères et de Petit calibre en RDC : CNC - ALPC

|  |    |
|--|----|
| 4.1.3 La CNC-ALPC .....  | 38 |
| 4.1.4 Législation sur les ALPC .....   | 41 |
| 4.1.5 Renforcement des capacités .....   | 43 |
| 4.1.6 Mobilisation des ressources .....  | 44 |
| 4.2 Gestion effective des ALPC.....  | 45 |
| 4.2.1 Gestion des stocks .....   | 45 |
| 4.2.2 Désarmement des groupes armes, milices et ex-combattants.....              | 48 |
| 4.3 Provision d'Informations effectives.....                                     | 51 |
| 4.3.1 Education du public .....  | 51 |
| 4.3.2 Recherche scientifique .....   | 51 |
| 4.3.3 Coopération Internationale et Régionale pour l'échange d'information ..... | 52 |
| Cadre logique du PAN.....  | 53 |
| Chronogramme .....   | 65 |
| Budget du PAN .....  | 65 |

## LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS

|          |   |
|----------|---|
| ANR      | : Agence Nationale de Renseignements  |
| BICC     | : Bonn International Center for Conversion  |
| CDS      | : Commission parlementaire Défense et Sécurité  |
| CEEAC    | : Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale   |
| CEPGL    | : Communauté Economique des Pays des Grands Lacs  |
| CIAT     | : Comité International d'Accompagnement de la Transition  |
| CIRGL    | : Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs  |
| CNC-ALPC | : Commission nationale de Contrôle des armes Légères et de Petit Calibre  |
| COC      | : Centre des Opérations Conjointes  |
| CONADER  | : Commission Nationale de Désarmement et de Réinsertion   |
| DGDA     | : Direction Générale des Douanes et Accises   |
| DGM      | : Direction Générale des Migrations   |
| EFOPJ    | : Ecole de Formation des Officiers de Police Judiciaire   |
| EMPP     | : Etat Major Particulier du Président de la République  |
| EUPOL    | : Union Européenne Police   |
| EUSEC    | : Union Européenne Sécurité   |
| FARDC    | : Forces Armées de la République démocratique du Congo.   |
| GRIP     | : Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité   |
| M.A.E.   | : Ministère des Affaires Etrangères.  |
| MAG      | : Mines Advisory Group  |
| MONUSCO  | : Mission des Nations Unies pour la Stabilisation au Congo  |
| ONG      | : Organisation Non Gouvernementale  |
| P.F.ALPC | : Point Focal ALPC  |
| PAN      | : Plan d'Action National  |
| PN       | : Protocole de Nairobi  |
| PNC      | : Police Nationale Congolaise   |
| PoA      | : Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre, et éliminer le commerce illicite des ALPC       |
| RDC      | : République Démocratique du Congo  |
| RECSA    | : Centre Régional de Contrôle des ALPC dans la Région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les Etats Limitrophes |
| RVA      | : Régie des Voies Aériennes   |
| SADC     | : Communauté de Développement des Etats de l'Afrique Australe   |
| SMI      | : Structure Militaire d'Intégration   |
| TCA      | : Traité sur le commerce d'armes  |
| UE       | : Union Européenne  |
| UE-PNDDR | : Unité d'Exécution du Programme National de Désarmement Démobilisation et Réinsertion                                |
| UNREC    | : Centre Régional pour la Paix et le Désarmement en Afrique   |
| RECAAL   | : Réseau d'Action sur les Armes Légères   |
| RRSS     | : Réseau pour la réforme du secteur de sécurité   |
| FMJC     | : Femmes de Média pour la Justice au Congo  |
| IANSA    | : Réseau International d'Action sur les Armes Légères   |
| CRISPAL  | : Cri de Secours sur la Prolifération des Armes Légères en Afrique  |

|      |  |
|------|--|
| CAVA | : Cadre de Concertation sur les Armes Légères et la Violence Armée |
| CD   | : Contrôle démocratique du secteur de sécurité et de défense       |
| ALPC | : Armes légères et de petit calibre                                |
| GJS  | : Gouvernance judiciaire et sécuritaire (du PNUD)                  |
| PNUD | : Programme des Nations Unies pour le Développement                |

## Avant - propos

La République Démocratique du Congo, pays post-conflit, a connu une longue période d'instabilité sur son territoire national dont une partie était sous contrôle des milices locales, des groupes armés étrangers et de ses agresseurs.

Les guerres récurrentes en RDC ont aussi connu l'implication de plusieurs armées étrangères, venues soit pour appuyer les groupes rebelles, soit pour soutenir le Gouvernement. Ce fut l'un des conflits les plus meurtriers que l'Afrique ait connu, en considération du prix payé par la population, dont l'accent des violences a dépassé toute imagination humaine : des millions de morts, des milliers de déplacés et de réfugiés, des violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire, des viols à grande échelle, avec un accroissement de la prévalence du VIH/SIDA, dans les zones de conflits dangereusement caractérisées par des transferts non réglementés des ALPC. L'une des caractéristiques majeures de ces différents conflits a été la possession incontrôlée et l'utilisation abusive des ALPC qui ont généré les maux sus évoqués, contribuant ainsi à l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat.

Ce bilan macabre a obligé la RDC de mesurer l'ampleur du problème auquel elle était confrontée. Dans cette situation de post – conflit, il s'en est suivi un réel besoin de contrôle et de gestion des stocks des ALPC afin, à court terme, d'en réduire la circulation illicite et la violence armée, et à long terme, d'en réglementer la détention, l'utilisation et le transfert, conformément aux normes régionales et internationales en vigueur.

Cette mission a été confiée particulièrement à la Commission Nationale de Contrôle des ALPC et de Réduction de la violence armée, depuis sa création en mai 2008. Et c'est pour se conformer aux prescrits du Programmes d'Action des Nations Unies pour prévenir, combattre et éliminer la circulation illicite des ALPC sous tous ses aspects de juillet 2001 et du Protocole de Nairobi d'avril 2004, que la CNC-ALPC a rédigé le présent Plan d'Action National (PAN).

Ce PAN décrit les activités spécifiques à réaliser, dans une période de cinq ans, et qui couvrent principalement le développement des institutions efficaces, la gestion effective des stocks des ALPC étatiques et l'offre effective d'informations. Ces activités sont condensées dans un cadre logique et sont appuyées par un budget qui se veut exhaustif.

Pour le Gouvernement de la RDC, le PAN est l'expression de sa ferme volonté de s'impliquer dans la lutte contre la circulation illicite des ALPC et dans la réduction de la violence armée, en référence aux instruments internationaux auxquels il a déjà souscrit. Le présent PAN est conçu

pour être un outil largement consensuel pour tous ceux qui veulent voir la paix s'installer durablement en RDC et voir le développement humain durable devenir une réalité.

J'invite mes compatriotes congolais à s'appropriier pleinement des perspectives du PAN qui constitue pour eux une réponse adéquate pour éradiquer les maux provoqués par la circulation illicite des ALPC et la violence armée dont ils ont été tant de fois victimes. C'est aussi l'occasion d'exhorter la communauté internationale et nos partenaires techniques, opérationnels et financiers à continuer à appuyer le Gouvernement congolais, à travers la CNC-ALPC, dans son combat pour le rétablissement total de la sécurité des personnes et des biens.

Au nom du Président de la République et du Gouvernement congolais, je tiens à exprimer ma gratitude aux différents services techniques ainsi qu'aux couches des populations congolaises pour leur implication avérée dans le rétablissement de l'autorité de l'Etat en général, et en particulier, dans l'instauration d'un système efficace de contrôle et de gestion des ALPC.

Ma reconnaissance va encore à nos partenaires extérieurs, dont le Centre Régional de Contrôle des ALPC dans la Région de Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les Etats Limitrophes, RECSA en sigle, et le Programme des Nations Unies pour le développement en RDC, PNUD, pour avoir accompagné financièrement, techniquement et logistiquement la CNC-ALPC dans toutes ses activités.

La RDC lance un appel à ses partenaires de développement pour soutenir la mise en œuvre du PAN et appuyer la CNC-ALPC à atteindre les objectifs que le Gouvernement lui a assignés en matière de contrôle et de gestion des ALPC.

**Pr. Adolphe LUMANU MULENDA BWANA N'SEFU**



Vice – Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité

## Remerciements

Au Chef de l'Etat, Président de la République et Commandant suprême des Forces Armées de la République Démocratique du Congo et de la Police Nationale Congolaise, **son Excellence Joseph KABILA KABANGE**, pour son engagement profond dans la lutte pour la consolidation de la paix, la réunification de l'armée, la promotion d'une police professionnelle et la lutte contre la circulation illicite des ALPC et la réduction de la violence armée.

Plusieurs personnes et institutions de la République Démocratique du Congo ont contribué à l'élaboration de ce Plan d'Action National et plus particulièrement au Ministère assumant la présidence de la réunion ministérielle de la Commission nationale de contrôle des armes légères et de petit calibre et de la réduction de la violence armée, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité, son Excellence Adolphe LUMANU MULENDA BWANA N'SEFU et ses collègues de la Défense nationale et anciens combattants, son Excellence Charles MWANDO NSIMBA et des Affaires étrangères, son Excellence Alexis TAMBWE-MWAMBA et le Vice-ministre de l'Intérieur, son Excellence Georges ZUKA MONDO UGONDA-LEMBA, pour avoir contribué et soutenu activement le développement de la CNC-ALPC. Qu'elles trouvent tous ici l'expression de la gratitude et de la franche collaboration de la CNC-ALPC.

Nos remerciements s'adressent aussi à toutes les autorités politiques, administratives, militaires, policières, pour avoir contribué fortement à la rédaction du présent PAN : Parlementaires nationaux, Députés provinciaux, Gouverneurs des provinces, membres du personnel politique et administratifs des administrations nationales et provinciales, le Chef d'Etat-major Général des FARDC, le Chef d'Etat-major particulier du Président de la République, les Commandants des Régions militaires des FARDC, le Commandant du Service d'Education civique et patriotique des FARDC, l'Inspecteur Général de la PNC, les Inspecteurs provinciaux de la PNC, les Ministres provinciaux de l'Intérieur et Sécurité, les Chefs des Divisions de l'Intérieur et Sécurité, du Genre et des Droits humains, les Commissaires de Districts ainsi qu'à tous les membres des réseaux des ONG œuvrant dans le secteur de la réforme sécuritaire et des ALPC, le RRSS et le CAVA.

Nos remerciements s'adressent également au Projet ALPC & CD de la Gouvernance judiciaire et sécuritaire du PNUD/RDC, pour avoir appuyé la CNC-ALPC dans l'installation officielle du Secrétariat Permanent à Kinshasa ; la tenue de plusieurs études de faisabilité relatives à son déploiement en provinces ; la réalisation de deux études sur l'Analyse des capacités

gouvernementales et des outils normatifs en vigueur pour le contrôle des armes légères en République Démocratique du Congo<sup>1</sup>, par un Groupe d'Experts, et sur la prolifération des armes légères en République Démocratique du Congo<sup>2</sup>, par le consortium des Ongs belge et allemande, GRIP et BICC, dans cinq provinces de l'Est de la RDC, à savoir le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Maniema, le Katanga (District de Kalemie) et la Province Orientale (District de l'Ituri).

Nos vifs remerciements sont adressés à l'équipe du RECSA, plus particulièrement Monsieur Francis WAIRAGOU et à l'appui de l'Union européenne gérée par la Recsa pour l'élaboration du Plan d'Action national, au Secrétaire Permanent de la CNC-ALPC, le Directeur José IKONGO ISEKOTOKO BOYOO, et tout le personnel de la CNC-ALPC pour leur vision et leur engagement profond à mobiliser les moyens auprès des partenaires pour la réalisation de la mission confiée à la CNC-ALPC ; aux membres de cabinets de la Réunion Ministérielle et à leurs personnels administratifs, ainsi qu'à toutes les structures étatiques et non étatiques qui ont délégué leurs Experts aux différentes étapes du développement du PAN : la Présidence de la République, le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de la Défense nationale et des Anciens combattants, les FARDC, la PNC, la Direction Générale de Migrations, l'Agence Nationale de Renseignements, la Direction Générale des Douanes et la Société des Transports et des Ports.

Des inputs ont été reçus de l'ONG britannique MAG ; du réseau CAVA ; du RECAAL ; de CRISPAL-Afrique ; et du RRSS de Kindu, Lubumbashi, Kisangani, Kalemie, Goma, Bukavu, Mbandaka, Mbuji-Mayi, Kananga, Kinshasa, Matadi, Bunia, Kalemie Kikwit et Kisantu. Que toutes et tous soient chaleureusement remerciés.

Pour la finalisation du draft du PAN, effectuée à Kisantu (Bas-Congo) du 19 au 25 mars 2011, nos derniers remerciements s'adressent à l'Expert de la société civile : Mme Kenneth AMPI ENIM de FMJC, ONG membre de IANSA ; aux Experts du PNUD/Gjs : Lucien IYEMO NZIANI, Expert national en partenariat et réseaux et Paul-Thierry KALONGA, Expert National en Contrôle Démocratique du Secteur de Sécurité et de Défense ; aux Experts de la CNC-ALPC : Freddy DIAKOLO DIAME, Inspecteur Principal de la PNC et Directeur, Louis KALAMBA TSHIAMPEMBA, Major des FARDC ; John-César BOFAKA BAKAMBO, Expert National en Contrôle des ALPC et Jean-Julien EBHENGGA, Chargé du Secrétariat et de la tenue de la Base de données des ALPC. Que tous trouvent ici l'expression de notre profonde reconnaissance pour avoir travaillé d'arrache-pied pour la consolidation et l'harmonisation du présent document.

<sup>1</sup> Etude dont les conclusions ont été présentées en juillet 2007

<sup>2</sup> Etude dont les résultats ont été validés par le Gouvernement en juin 2010

## RESUME DU PAN

Le présent PAN est l'aboutissement d'un long processus de réflexions et d'échanges, d'études, d'analyses et de développement mené par la CNC-ALPC et ses partenaires tant à l'étranger qu'à l'intérieur de la RDC. Il vient combler un grand vide stratégique qui aura empêché plusieurs acteurs, nationaux comme étrangers, de contribuer efficacement à la lutte contre la circulation illicite des ALPC et la violence armée en RDC.

Le PAN s'étend sur quatre chapitres : l'introduction générale, la méthodologie et le processus d'élaboration du PAN, l'évaluation de la situation nationale, les stratégies de lutte contre la circulation illicite des ALPC en RDC.

Le premier chapitre se veut un rappel de l'évolution du contexte national et de la justification qui a poussé le Gouvernement congolais, à travers la CNC-ALPC, à adopter un PAN. Ce chapitre permet au lecteur d'appréhender le caractère très complexe du contexte congolais et lui donne une vision claire quant aux objectifs et résultats attendus du PAN.

Le deuxième chapitre invite le lecteur à emprunter le chemin conceptuel parcouru par le PAN. Ce chemin est passé par deux études, des ateliers de renforcement des capacités et leurs recommandations et surtout par une forte implication des acteurs étatiques et non étatiques, et des partenaires de la CNC-ALPC, nationaux et étrangers, pour que le PAN voit véritablement le jour.

Le troisième chapitre consiste en une restitution de l'état des lieux sur les ALPC en RDC et la pensée qui ressort fortement de cette partie est que les désordres engendrés par la circulation illicite des ALPC et par la violence armée entament profondément l'autorité de l'Etat, nuisent aux droits humains et freinent considérablement le développement humain durable tant voulu par les populations congolaises.

Enfin, le quatrième chapitre, voulu comme le nœud du PAN, recense la gamme des stratégies de lutte contre la circulation illicite des ALPC et la violence armée : développement d'institutions guidées par la bonne gouvernance, gestion effective des ALPC étatiques et celles aux mains des civils. Un cadre logique et un budget conséquent de près de 27 millions et demi de dollars américains, pour cinq ans, clôturent ce dernier chapitre.

L'ensemble du PAN laisse clairement transparaître une ligne maîtresse : la volonté du Gouvernement congolais de venir à bout de la circulation illicite des ALPC et de la violence

armée n'a pas été, jusqu'ici, soutenue par un filet financier susceptible de consolider l'élan de ses activités. Le PAN est donc un appel aux partenaires, particulièrement financiers, à se manifester pour appuyer le Gouvernement congolais à répondre effectivement, efficacement et en temps voulu, aux problèmes multidimensionnels soulevés par ce phénomène des ALPC.

Telles sont les idées forces contenues dans le présent Plan d'Action National de la République Démocratique du Congo

**José IKONGO ISEKOTOKO BOYOO**

**Secrétaire Permanent**



## CHAPITRE I : INTRODUCTION GENERALE

### 1. Contexte

La République Démocratique du Congo, pays situé au centre de l'Afrique avec une superficie de 2.345.000 Km<sup>2</sup> et plus de 60.000.000 d'habitants, est classée au 17<sup>ème</sup> rang mondial en surface boisée des forêts. Elle compte 9.600 Km de frontières qu'elle partage avec neuf autres pays voisins, à savoir : la République du Congo, la République Centrafricaine et le Soudan (au Nord et au Nord- Est) ; l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie (à l'Est et au Sud-Est) ; l'Angola et la Zambie (au Sud).

La violence armée a causé un bilan très lourd à surmonter en RDC, faisant de son conflit parmi les plus meurtriers que l'Afrique ait connu : plus de 4 millions de personnes ayant périés par les effets directs et indirects de la guerre, voire même la disparition de villages entiers de la carte de la République Démocratique du Congo.

Il s'avère une nécessité criante de déterminer dans une stratégie nationale en terme de Plan d'action national pour arriver à un contrôle efficace des armes légères et de petit calibre, réglementer leur circulation par un programme global déterminé dans le temps et reprenant les visions et attentes nationales liées aux ALPC ; telle a été l'une des missions confiée à la Commission nationale de contrôle des armes légères et de la réduction de la violence armée lors de sa création, le 30 Mai 2011.

#### 1.1 Du point de vue politique

En attendant l'effectivité de la mise en œuvre de la loi portant décentralisation qui organise le pays en 26 entités territoriales décentralisées, la RDC compte à ce jour 11 provinces ci-après : Kinshasa (la capitale), Katanga, Kasai Occidental et Oriental, Bandundu, Bas-Congo, Equateur, Nord et Sud Kivu, Maniema et la Province Orientale.

Après une longue période de conflits politico-militaires vécu au pays qui a fait naître un laborieux processus de négociations politiques, le gouvernement et les belligérants ont signé en décembre 2003 dans la ville de Sun City en Afrique du Sud, l'Accord Global Inclusif, dans l'objectif de la réconciliation nationale, d'unifier et reformer les secteurs de sécurités (armée et police) et de la justice en vue de l'organisation des élections libres, démocratiques et transparente qui ont lieu en 2006, lesquelles élections ont doté le pays des Institutions légitimes, tels le Parlement national bicaméral (Sénat et Assemblée Nationale), les Assemblées provinciales, des Gouverneurs de provinces, etc.



### 1.2 Du point de vue socio-économique

Sa position géostratégique au cœur de l'Afrique centrale ainsi que son ancrage avec 5 pays de l'Est et du Sud - Est de l'Afrique, y compris ses atouts en ressources naturelles et en biodiversité diverses, lui confèrent un destin de géant régional. Ses immenses ressources naturelles (3<sup>ème</sup> rang mondial pour le cobalt et 2<sup>ème</sup> pour les diamants, le pétrole de l'Ituri estimé à près de 1.000.000 des barils) ont justifié dans une très large mesure, les conflits récurrents sur fond de prédation économique que le pays a connus.

Nonobstant ce qui précède, le pays est resté dans une instabilité macroéconomique héritée de la longue période de dictature exacerbée par des guerres qui ont sévi le pays depuis août 1998, engendrant ainsi une situation généralisée de pauvreté sur la majorité de couches de la population congolaise. Ces hostilités persistantes ont anéanti et plongé le Congo dans un chaos socio-économique sans précédent. Les plus heureux de la situation sont les différents belligérants qui ont réussi à exploiter illégalement des richesses naturelles du sol et sous-sol congolais pour l'autofinancement de leurs rébellions.

Par ailleurs, dans le cadre de l'initiative PPTTE et suite aux efforts du gouvernement visant l'amélioration du social de la population et de l'économie nationale, la RDC a en 2010, atteint le point d'achèvement sur l'annulation de sa dette extérieure à la hauteur de 98%. A côté de ceci, il convient de noter aussi quelques actions internes engagées par le Gouvernement de la RDC dans la reconstruction du pays à savoir : l'amélioration des besoins sociaux de base dont, la santé (construction des hôpitaux), la construction des routes urbaines et rurales, l'électrification de grandes artères des villes, la réforme de l'armée, de la police et de la justice, l'amélioration du cadre législatif...

### 1.3 Du point de vue sécuritaire

La situation sécuritaire en RDC demeure de plus en plus préoccupante. Il est au quotidien fait état de cas d'insécurité commis à différents lieux de son territoire, soit par des hommes armés identifiés ou non, soit par des groupes et forces armés souvent campés dans les zones d'exploitation minière.

Lorsque l'on remonte le fil, l'on constate que cette situation sécuritaire a dégringolé à partir des conflits armés qui ont éclaté tout juste après l'accession du pays à sa souveraineté nationale en 1960 (les guerres des 1960 à 1965 ; 1977 à 1978). Il y eut l'accalmie de 1979 à 1995. De 1996 à 1997, des nouveaux affrontements armés ont eu lieu dans le but de libérer le pays contre le régime de Mobutu, provoqués par l'Alliance des Forces démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre (AFDL) sous le commandement de Laurent-Désiré Kabila.

En août 1998, éclatent à nouveau des rébellions armées<sup>3</sup> qui alimentent d'avantage la violence armée causée par l'insécurité. Au moment où le conflit s'enlise, les principaux affrontements entre les belligérants déroulent à l'intérieur des zones d'importance économique évidente, à proximité des gisements de diamant, des sites aurifères ou des zones potentiellement riches en coltan, des plantations de café, de thé ou de papaine<sup>4</sup>,...

Cette insécurité signalons-le, est à la base de plusieurs massacres, disparitions, déplacements de populations, viols et violations massives des droits humains et du droit international humanitaire, l'expansion rapide du VIH/Sida, les pillages des ressources naturelles, l'instabilité politique – économique et sociale, ... L'Est du Congo connaît en permanence de recrudescence dramatique des conflits ethniques sous l'œil impuissant du gouvernement et passif des casques bleus de la Mission des Nations unies au Congo (MONUC) déployés dans la Région. L'Ouest et le Centre ne sont pas restés en marge de cette insécurité. Les cas d'insurrection des ENYELE dans la province de l'Equateur et de BUNDI dia KONGO au Bas-Congo, en disent long.

En dépit des pourparlers de paix engagés entre le gouvernement, ses partenaires et les rebelles, depuis Lusaka, en passant par Sun City et Nairobi (pour la paix dans la région des grands lacs) et les différents plans opérationnels de désarmement et de réinsertion communautaire employés jusque là, n'ont pas en effet résorbé à la lettre le problème de l'insécurité dans le pays. La RDC est restée sur la face du monde, le théâtre des affrontements et de l'insécurité.

C'est dans un contexte de réforme générale du secteur de sécurité, que le Gouvernement de la RDC, grâce à l'appui de ses partenaires, a prit une série d'initiatives concrètes contre l'insécurité. En 2005, a été élaboré, le Plan National Stratégique pour l'Intégration des Forces armées, en sigle PNSIFA (incluant le processus de Désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration des combattants étrangers / DDRRR); En 2007, la mise en place du Comité de Suivi de la Réforme de la Police, en sigle CSRFP; En janvier 2008, il a été organisé, la Conférence sur la Paix, la Sécurité et le Développement pour les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu dont la Recommandation N°005 du 28 janvier 2008 était relative à la réforme des FARDC, de la PNC et des Services de Sécurité et cette résolution a fondé en février 2008 la tenue de la Table ronde sur la réforme du secteur de sécurité qui a abouti à la mise sur pied du Programme AMANI. Trois mois après, soit au mois de mai 2008, le Gouvernement a créé par arrêté interministériel, la Commission nationale de contrôle des Armes légères et de petit calibre et de la réduction de la violence armée (CNC/ALPC). Notons que depuis le 29 juin 2009, le PNSIFA est devenu le Programme National de Stabilisation et de Reconstruction des Zones sortant des conflits armés, en sigle STAREC.

<sup>3</sup> Voir à ce propos O. LANOTTE, *Guerres sans frontières en République démocratique du Congo*, Bruxelles, GRIP-Complexe, 2003, pp. 67-95.

<sup>4</sup> Idem, pp. 123-128.

Au même moment où des efforts sont fournis en vue de rétablir la sécurité sur l'ensemble du territoire congolais, force est de constater que la persistance de la problématique de la prolifération des ALPC occasionnant la recrudescence de l'insécurité et des violences armées s'amplifie de plus en plus.

## 2. Justification

Comme évoqué ci-haut, le recours et l'utilisation abusifs des armes légères et de petit calibre, est principalement la base de l'insécurité récurrente en RDC. Laquelle insécurité causant de graves violations des droits humains notamment ceux des femmes et des enfants; des droits socioculturels et économiques ainsi que des droits politiques.

Pour sa part, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo s'est résolument engagé depuis 2001, à combattre ce fléau de la prolifération et du trafic illicite d'ALPC qui a exacerbé la pauvreté et créé un landscape d'insécurité, asphyxiant ainsi le développement dans tout le sens. Tel qu'indiqué plus haut, l'on compte parmi ses efforts, la création, le 30 Mai 2008, par l'Arrêté interministériel N° 020/20085 de la 30/05/2008 portant organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Contrôle des Armés Légères et de Réduction de la Violence Armée (CNC-ALPC). Ce service spécialisé du gouvernement est l'unique structure chargée de concevoir, de coordonner et de faire le suivi de la politique nationale sur la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre en République Démocratique du Congo.

Pour ce faire, la RDC se base aux engagements internationaux pris par le Gouvernement Congolais dont la ratification des instruments juridiques tels que le Programme d'action des nations unies (PoA en 2001), la Déclaration de Nairobi(en...), le Protocole de Nairobi (en 2004)et la Convention de Kinshasa (en 2010).

La motivation du développement d'un plan d'action national sur le contrôle et la gestion des ALPC en RDC, va singulièrement aider à résorber le problème de:

- La circulation illicite des ALPC due d'un côté à la présence des groupes armés étrangers et des milices, et de l'autre, à la possession et l'usage incontrôlés des armes légères par la population civile (évaluée à 300.000 dans 5 villes de l'Est de la RDC : voir étude du Grip - Bicc);
- la faible capacité de l'Etat congolais à contrôler ses armes (la gestion avec les armuriers qualifiés, et la sécurisation des stocks avec les armureries répondant aux standards internationaux, la sécurisation des frontières,...) ;
- l'absence des outils normatifs efficaces réglementant la circulation des ALPC dans le territoire national.

Ce Plan d'Action National qui va s'étendre sur une période de 5 années, devra présenter une série d'activités et d'indicateurs détaillés, résumés en trois interventions majeures ci-après:

- Le développement d'un cadre institutionnel efficace ;
- La gestion efficace des stocks d'armes légères ;
- Et la génération et dissémination efficace d'informations, pour la lutte contre la prolifération et la circulation illicites des ALPC en RDC.

## 2.1 Objectifs et résultats attendus

### 2.1.1 Objectifs généraux

D'une manière générale, ce Plan d'Action National vise à :

- Améliorer le contrôle des ALPC détenues par l'Etat (armée, police, services de renseignements et de migration) ;
- Combattre la détention et la circulation illégale des ALPC par la population civile, au moyen des opérations de désarmement civil volontaire.

### 2.1.2 Objectifs spécifiques

Particulièrement, le Plan va faciliter à :

- Renforcer les capacités du mécanisme institutionnel ainsi que ses déploiements en province;
- Harmoniser les outils normatifs sur les ALPC conformément aux engagements régionaux et internationaux pris par la RDC;
- Gérer efficacement les ALPC (contrôle-marquage- traçage - tenue des registres);
- Sensibiliser la population civile à la remise volontaire des ALPC et à son implication dans le processus ;
- Récupérer les armes détenues illégalement par la population civile;
- Faciliter la coopération régionale et internationale par la participation de la RDC aux forums ainsi que le rapport d'évolution de la situation liée aux ALPC;
- Faciliter la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du Plan d'Action National dans la lutte contre la violence armée.

## 2.2 Résultats attendus

A l'issue de la mise en œuvre de ce Plan d'action, les résultats ci-après seront atteints :

- Le mécanisme institutionnel et ses extension en province sont renforcés;
- Les outils normatifs sur les ALPC en RDC, conformément aux engagements régionaux et internationaux sont harmonisés et mise en œuvre;
- La gestion et le contrôle des ALPC est efficacement améliorée et observée en RDC;
- La population civile est sensibilisée, s'implique dans le processus et parvient à restituer volontairement des ALPC;
- Les armes détenues illégalement par la population civile sont effectivement récupérées;
- la RDC participe aux différents forums régionaux et internationaux et présente régulièrement le rapport d'évolution de la situation liée aux ALPC ;
- Les ressources financières servant à la mise en œuvre du Plan d'Action National dans la lutte contre la violence armée sont mobilisées et disponibles.

## CHAPITRE II : METHODOLOGIE ET PROCESSUS D'ELABORATION DU PAN

L'élaboration du PAN a suivi la méthodologie et le processus déclinés dans les principaux points suivants :

1. Evaluation des capacités des acteurs étatiques et non étatiques ;
2. Collecte des informations ;
3. Analyse et développement du PAN et ;
4. Partenaires au processus.

### 2.1. *Évaluation des capacités des acteurs étatiques et non étatiques pour le Contrôle des ALPC en RDC.*

Cette évaluation a concerné deux catégories d'acteurs : le Gouvernement et ses services techniques ainsi que les populations civiles, principalement celles de l'Est de la RDC.

#### 2.1.1. *Évaluation des capacités gouvernementales<sup>(5)</sup>*

##### 2.1.1.1 *Objectifs de l'évaluation*

L'étude, datant de juillet 2007, s'est attachée à deux points essentiels : d'une part, l'identification exhaustive des institutions et acteurs gouvernementaux impliqués dans la problématique du contrôle des armes légères, et d'autre part, celle des outils normatifs en vigueur (lois, décrets, arrêtés, circulaires ministériels, etc.) liés au contrôle des ALPC.

Pour ce qui concerne les acteurs publics, sont analysés leur statut institutionnel, leur mandat, leurs capacités en termes de compétences techniques, ressources humaines, opérationnelles et financières. Des aspects liés au registre national des ALPC, aux mécanismes de contrôle de la production, commercialisation et trafic des ALPC aux niveaux interne et transfrontalier ont fait l'objet d'une attention particulière. L'analyse inclut l'élaboration d'une matrice avec une présentation synthétique des informations mentionnées précédemment.

Il s'ensuit une analyse critique des outils, selon leur nature juridique et domaine d'application, en soulignant particulièrement leurs points forts et faibles. Cette analyse a apporté des recommandations pour l'amélioration du cadre normatif sur la base de législations similaires dans la sous-région, ainsi que les standards issus des divers protocoles et déclarations internationaux en matière des ALPC.

<sup>5</sup> Voir Groupe d'Experts du PNUD/RDC, *Analyse des capacités gouvernementales et des outils normatifs en vigueur pour le contrôle des armes légères en République Démocratique du Congo*, 16 juillet 2007

### 2.1.1.2. Méthodologie

La méthodologie de l'étude visait en particulier l'analyse des capacités du contrôle des ALPC sur les frontières de la RDC par les services des douanes, de l'immigration, de la Régie des Voies Aériennes ainsi que des entités décentralisées, et ce conformément aux termes de référence, notamment sur les frontières, points essentiels d'entrée des armes en toute illégalité.

### 2.1.1.3. Résultat attendu

Le but recherché était de permettre au Gouvernement de disposer de données exhaustives sur l'état du dispositif sécuritaire pour le contrôle des ALPC afin de formuler des politiques de : renforcement des capacités dans ce domaine, de prévisions budgétaires visant le renforcement du secteur et d'harmonisation législative via des réformes juridiques visant l'actualisation du dispositif portant régimes des armes et des munitions qui date de 1985.

### 2.1.1.4. Recommandations de l'étude<sup>(6)</sup>

L'étude s'achève par une longue série de recommandations dont les plus marquantes sont :

- La Destruction des armes obsolètes et des munitions en vrac<sup>(7)</sup> ;
- Le marquage à froid de toutes les armes de l'Armée et de la Police<sup>(8)</sup> ;
- La création d'une base de données des ALPC détenues par l'Armée et la Police<sup>(9)</sup> ;
- La Mise en place d'une doctrine d'emploi à l'attention des policiers, des militaires et des services de sécurité sur le port, l'usage et la détention des armes de dotation<sup>(10)</sup> ;
- L'homogénéisation de toutes les armes (individuelles) de l'armée et de la police ;
- La dotation de l'Ecole de Formation des Officiers de Police Judiciaire de moyens logistiques<sup>(11)</sup>.

<sup>6</sup> Pour des détails sur ces recommandations, voir *idem*, pp. 69-79

<sup>7</sup> Le Gouvernement de la RDC, en partenariat avec MAG, a initié ce processus en 2007. A ce jour de mars 2011, près de 115.000 armes et 750 tonnes de munitions sont détruites. Quant aux armes et munitions détruites par d'autres partenaires (MONUSCO, UNAVIC, MECEM, etc.), la CNC-ALPC déplore l'absence de collaboration et dit n'avoir aucune connaissance des chiffres

<sup>8</sup> En août 2010, le Gouvernement a officiellement réceptionné trois machines de marquage des armes étatiques

<sup>9</sup> Douze agents gouvernementaux ont été formés en novembre 2009 et juillet 2010 sur la matière

<sup>10</sup> MAG est en train de recycler des instructeurs des FARDC et de la PNC sur la matière, depuis le dernier trimestre 2010

<sup>11</sup> Sur Financement du Gouvernement français, un dortoir sera construit pour l'hébergement des stagiaires devant fréquenter l'EFOPJ

### Pour les FARDC

- La Construction des armeries et des poudrières<sup>(12)</sup> ;
- Le parachèvement de l'enregistrement des militaires par système biométrique<sup>(13)</sup> ;
- La réévaluation des grades militaires<sup>(14)</sup> ;
- La réduction graduelle des effectifs de la Garde Présidentielle ;
- La répartition des brigades<sup>(15)</sup> ;
- La construction ou la réhabilitation des casernes militaires<sup>(16)</sup> ;
- La réalisation de micro-casernes ;
- La création des écoles militaires ;
- Le placement du commandement de l'armée sous l'égide du Ministère de la Défense ;
- La création de commission disciplinaire au sein de chaque brigade (sous le contrôle de l'Auditeur militaire).

### Pour la PNC

- L'enregistrement de tous les policiers par système biométrique<sup>(17)</sup> ;
- La mise en place de gestion financière transparente ;
- La mise en place d'un système intégré de gestion des ressources humaines ;
- La remise à plat du système<sup>(18)</sup> ;
- La dotation de la police en matériels de communication efficaces (Transmission) ;
- Centrale téléphonique ;
- La construction des Locaux de la Police ;
- La formation ;
- Création d'un grand service public de police ;
- Le renforcement du caractère civil et de l'indépendance de la police vis-à-vis de l'armée<sup>(19)</sup> ;
- Le paiement par système bancaire<sup>(20)</sup> ;
- La responsabilité pénale des fonctionnaires de police devant les juridictions civiles et non militaires en cas d'infractions pénales<sup>(21)</sup>.

<sup>12</sup> Dans le cadre des Projets allemand et britannique, MAG a déjà lancé les appels d'offres pour la construction de quelques armeries

<sup>13</sup> Avec EUSPEC, cet enrôlement biométrique a débuté en 2008 et est toujours en cours

<sup>14</sup> Ce point est traité dans les textes sur la réforme de l'Armée, déjà adoptés au Parlement et qui attendent leur promulgation par le Président de la République

<sup>15</sup> Cette répartition est en cours

<sup>16</sup> La construction et la réhabilitation de certaines casernes sont en cours : Kinshasa, Bukavu, Katanga, ...

<sup>17</sup> Avec EUPOL, l'opération, finie à Kinshasa depuis début 2011, est en cours dans les provinces

<sup>18</sup> Créé par décret présidentiel n°07/11 du 18 septembre 2007, le Comité de Suivi de la Réforme de la Police (CSRP) est l'instance qui dirige et gère la réforme de la PNC

<sup>19</sup> Cette orientation est prévue dans le projet de loi organique portant organisation et fonctionnement de la PNC, en discussion au Parlement

<sup>20</sup> Cette recommandation est déjà opérationnelle pour la catégorie des officiers supérieurs et celle des généraux de la PNC

<sup>21</sup> *Idem* note 82

**Pour la DGM**

- Le renforcement des capacités opérationnelles (matérielles, humaines, financières) ;
- L'informatisation des postes de contrôle ;
- La formation des agents <sup>(22)</sup>.

**Pour l'OFIDA**

- La dotation de l'OFIDA en matériels d'inspection non intrusifs et de détection des rayonnements ;
- La dotation de l'OFIDA en moyens de contrôle de la circulation des armes légères et de petit calibre ;
- La mise en place d'une chaîne logistique agréée ;
- La fusion de l'Office Congolais de Contrôle avec les douanes ;
- La facilitation des échanges transfrontaliers par un commerce légal ;
- La mise en place de programmes conjoints de ciblage et de vérification ;
- L'application stricto sensu de la Convention de Kyoto.

**Pour la RVA**

- La dotation de radars.

**Pour le Point Focal**

- L'Unification des différents Points Focaux sur les ALPC <sup>(23)</sup>.

**Pour les Parquets et Cours/Tribunaux**

- La justice doit obligatoirement assurer le respect des libertés et des droits des citoyens ;
- La justice doit être informé préalablement de toutes les opérations de « bouclage » et encadrer ces opérations ;
- Un numéro vert (gratuit) pourrait aussi être créé, afin d'enregistrer les abus commis par les personnes dépositaires de l'autorité publique.

**Pour le Parlement**

- L'adoption d'une nouvelle loi portant régime général des armes et munitions <sup>(24)</sup> ;
- L'appui technique et logistique aux Parlementaires membres de la Commission Défense et Sécurité <sup>(25)</sup>.

<sup>22</sup> Les agents de la DGM sont formés à l'ETPOP.

<sup>23</sup> Tous ces Points Focaux ont été unifiés par la création de la CNC-ALPC depuis l'arrêté interministériel n°020/2008 du 30 mai 2008.

<sup>24</sup> La loi portant prévention, contrôle et réduction des ALPC et des munitions en RDC a été adoptée à l'Assemblée Nationale le 1<sup>er</sup> novembre 2010 et attend d'être discutée au Sénat.

<sup>25</sup> Le PNUD a appuyé la participation de quelques parlementaires à des rencontres internationales en 2009 et 2010.

**2.1.2. Evaluation des populations civiles :****2.1.2.1. Objectifs de l'évaluation :**

L'étude a consisté à une enquête auprès des ménages, combinée avec des interviews clés et des discussions de groupes focaux dans les zones sortant des conflits armés de l'Est de la RDC : Maniema, Nord-Kivu et Sud-Kivu, ainsi que le district de l'Ituri en Province Orientale et le district du Tanganyika au Katanga.

L'objectif majeur était d'assister le gouvernement de la RDC dans la mise en œuvre d'une stratégie pour la réduction de la disponibilité et de la circulation illicite des armes légères et de petit calibre.

**2.1.2.2. Methodologie**

L'étude était axée sur les quatre aspects considérés par le Gouvernement Congolais et le PNUD/RDC comme étant les principaux points d'une étude sur les armes légères et de petit calibre :

- Évaluation de la répartition des armes ;
- Évaluation de l'impact des armes ;
- Évaluation de la perception des armes ;
- Évaluation des capacités de désarmement.

**2.1.2.3. Résultat attendu :**

Il s'agissait d'évaluer la répartition, l'impact et la perception des armes légères par les civils ainsi que les capacités de désarmement.

Un profil de chaque province/district a été établi.

**2.1.2.4. Recommandations <sup>(26)</sup>**

A l'issue de l'atelier de validation des résultats de l'étude, tenu en juin 2010 à Kinshasa les recommandations suivantes ont été formulées :

<sup>26</sup> Voir GRIP-BIUC. *Étude sur la prolifération des armes légères en République Démocratique du Congo*, avril 2010, p. 128 ; ainsi que sur les sites Internet du PNUD ([www.unep.org](http://www.unep.org)) et du GRIP ([www.grip.org](http://www.grip.org)).

- « L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de désarmement civil sont hautement recommandables dans l'ensemble des régions couvertes par l'enquête (27) ;
- Dès la phase d'élaboration d'un programme de désarmement civil, il faudrait tenir compte des importantes disparités entre régions et territoires ;
- Un programme de désarmement civil devrait établir une liste de territoires où les actions seraient menées de façon prioritaire en fonction de critères de dangerosité préétablis ;
- Un programme de désarmement civil devrait adopter une approche spécifique selon la conflictualité de la zone à laquelle il s'applique ;
- Un programme de désarmement civil devrait adopter une approche spécifique selon les détenteurs des armes ;
- La sensibilisation est la méthode de mise en œuvre qui semble la plus appropriée pour débiter un programme de désarmement civil ;
- La méthode de collecte des armes devrait être modulée en fonction des spécificités régionales, voire territoriales soulignées par l'enquête ;
- Si un programme de rachat d'armes contre de l'argent devait être mis sur pied, il faudrait moduler les primes offertes aux détenteurs en fonction des prix locaux (28) ;
- Un programme de désarmement civil devrait tenir compte du différentiel de perception parfois important entre hommes et femmes ;
- Chaque fois que cela est possible, il faudrait faire concorder la mise en œuvre du désarmement civil avec d'autres actions de désarmement ou de lutte contre la criminalité et contre l'impunité ;
- L'élaboration d'un programme de désarmement civil devrait tenir compte de l'influence cruciale de la pauvreté et du mal-développement sur l'utilisation illégale des armes ».

## 2.2. Collecte des informations

Les informations relatives aux ALPC ont été collectées au travers des : réunions internationales, rencontres ou réunions avec les responsables nationaux, provinciaux et locaux, séances de sensibilisation, ateliers provinciaux de renforcement des capacités.

### 2.2.1. Réunions internationales :

Depuis 2001, pendant que la CNC-ALPC était encore Point Focal ; et après 2008, cette structure gouvernementale a participé à de multiples réunions.

<sup>27</sup> Pour l'instant, seul le district de l'Ituri (Province Orientale) abrite un projet de désarmement civil, à Bunta, Pataki, Libi et Afahagi

<sup>28</sup> Le PARBC a mis en œuvre plusieurs campagnes de collecte d'ALPC fondées sur le postulat de « armes contre argent » et au cours desquelles le taux fixé pour récupérer lesdites armes l'était en fonction de l'aire géographique : 100\$ à Kinshasa, 50\$ dans les chefs-lieux des provinces et

### 2.2.2. Réunions nationales, provinciales, locales et Séances de sensibilisation

- Une centaine d'autorités politiques, administratives, policières et militaires informées et sensibilisées sur les thématiques des ALPC et du contrôle démocratique du secteur de sécurité (Ministres provinciaux de l'Intérieur des provinces de l'Est, Présidents des Assemblées provinciales du Bas-Congo, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Katanga, de la Province Orientale et du Maniema, Chefs des districts du Tanganyika et de l'Ituri, Experts et membres des cabinets politiques, des Q.G. des Inspections Provinciales et des Régions militaires, Administrateur Principal chargé du Département d'Appui de l'Agence Nationale des Renseignements) ;
- Deux conseils provinciaux de sécurité, auxquels le PNUD a participé avec la CNC-ALPC et le RRSS ont été tenus (Province Orientale en septembre et Katanga en novembre 2010) ;
- OSC : près de 900 acteurs dont au moins 50 femmes ;
- Une centaine de sous-officiers et hommes de rang de la 8<sup>ème</sup> Région militaire du Nord-Kivu informés et sensibilisés sur les thématiques de « Citoyenneté et FARDC, Contrôle des ALPC et Contrôle démocratique du secteur de sécurité », à Goma, en mai 2010, en partenariat avec la CNC-ALPC et le SECP.

Le Tableau ci-après reprend les réunions nationales, provinciales et locales auxquelles la CNC-ALPC a pris part.

| Villes et Provinces/Districts | Cibles  | Dates          | Participants | Partenaires          |
|-------------------------------|---|----------------|--------------|----------------------|
| Matadi (Bas-Congo)            | Acteurs étatiques : Min. Prov. Intérieur, Min. Prov. Plan, Maire, | Juillet 2009   | 29           | RRSS                 |
|                               | Acteurs non étatiques : RRSS, médias communautaires               | Mars 2009      | 40           | RRSS                 |
| Kisantu (Bas-Congo)           | Acteurs étatiques : CDD, PNC, DGM et ANR                          | Mars 2011      |              | CNC-ALPC, RRSS, PNUD |
|                               | Acteurs non étatiques : RRSS                                      | Mars 2011      |              | CNC-ALPC, RRSS, PNUD |
| Goma (Nord-Kivu)              | Acteurs étatiques :   | Juin 2009      | 40           | CNC-ALPC, RRSS       |
|                               | Acteurs non étatiques : RRSS, médias communautaires               | Septembre 2009 |              | CNC-ALPC, RRSS       |
| Bukavu (Sud-Kivu)             | Acteurs étatiques :   | Juin 2009      | 40           | CNC-ALPC, RRSS       |
|                               | Acteurs non étatiques : RRSS, médias communautaires               | Septembre 2009 |              | CNC-ALPC, RRSS       |

| Lubumbashi (Katanga)                            | Acteurs étatiques :                                    | Mars 2010    | 40 | CNC-ALPC, RRSS       |
|---|--|--------------|----|----------------------|
|   | Acteurs non étatiques :<br>RRSS, médias communautaires | Avril 2010   |    | CNC-ALPC, RRSS       |
| Kalemie (District de Tanganyika, Katanga)       | Acteurs étatiques :                                    | Avril 2010   | 40 | CNC-ALPC, RRSS       |
|   | Acteurs non étatiques :<br>RRSS, médias communautaires |              |    |                      |
| Kisangani (Province Orientale)                  | Acteurs étatiques :                                    |              | 40 | CNC-ALPC, RRSS       |
|   | Acteurs non étatiques :<br>RRSS, médias communautaires |              |    | CNC-ALPC, RRSS       |
| Bunia (District de l'Ituri, Province Orientale) | Acteurs étatiques :                                    |              | 40 | CNC-ALPC, RRSS       |
|   | Acteurs non étatiques :<br>RRSS, médias communautaires |              |    | CNC-ALPC, SECP, RRSS |
| Kindu (Maniema)                                 | Acteurs étatiques :                                    | Avril 2010   | 40 | CNC-ALPC, RRSS       |
|   | Acteurs non étatiques :<br>RRSS, médias communautaires |              |    |                      |
| Kinshasa  | Acteurs étatiques :                                    | Juillet 2009 | 90 |                      |
|   | Acteurs non étatiques :<br>RRSS, médias communautaires |              |    |                      |

### 2.2.3. Les ateliers provinciaux :

Ces ateliers sur la problématique des armes légères ont été successivement organisés :

- Pour les provinces de l'Ouest, à Matadi en mars et juillet 2009 ;
- Pour les provinces de l'Est : à Goma, Bukavu, Kindu, Kisangani, Bunia, Lubumbashi, Kalemie à partir d'octobre 2009 et au courant de l'année 2010.

Ces ateliers ont regroupé les structures étatiques et non étatiques de la manière suivante :

- Assemblées provinciales : 239 Députés provinciaux et membres du personnel politique et administratif du Bas-Congo, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Katanga, Province Orientale et Maniema, en 2009 et 2010 ;
- Exécutifs provinciaux : 100 délégués provenant des différents gouvernorats et ministères provinciaux de l'Intérieur et sécurité, Plan, Genre, justice et droits humains ;

- FARDC : 5 régions militaires (principalement celles sortant des conflits armés) et 2 zones opérationnelles (SAFISHA en Ituri, Province Orientale et AMANI LEO, Bukavu au Sud-Kivu) : 318 Officiers et sous-officiers ;
- Police Nationale congolaise : 4 Inspections Provinciales des zones sortant des conflits armés et la PNC District de l'Ituri : 225 Officiers et sous-officiers ;
- Justice Militaire et civile : 15 Magistrats et 15 juges ;
- ANR et DGM : 56 délégués ;
- OSC : 120 délégués.

Le Tableau ci-après montre les activités de renforcement de capacité tenues en RDC sous l'égide de la CNC-ALPC.

| Villes et Provinces/Districts | Cibles  | Dates          | Participants | Partenaires                         |
|-------------------------------|---|----------------|--------------|-------------------------------------|
| Matadi (Bas-Congo)            | Acteurs étatiques et non étatiques                                      | Mars 2009      | 29           | RRSS, PNUD                          |
|                               | Députés provinciaux, membres du personnel politique et administratif    | Août 2009      | 40           | RRSS, PNUD                          |
| Goma (Nord-Kivu)              | Acteurs étatiques et non étatiques                                      | Juin 2009      | 40           | CNC-ALPC, RRSS, PNUD                |
|                               | Députés provinciaux, membres du personnel politique et administratif    | Septembre 2009 |              | CNC-ALPC, RRSS, PNUD                |
|                               | 8 <sup>ème</sup> Région Militaire                                       | Mai 2010       | 40           | CNC-ALPC, SECP, RRSS, MONUSCO, PNUD |
| Bukavu (Sud-Kivu)             | Acteurs étatiques et non étatiques                                      | Juin 2009      | 40           | CNC-ALPC, RRSS, PNUD                |
|                               | Députés provinciaux, membres du personnel politique et administratif    | Septembre 2009 |              | CNC-ALPC, RRSS, PNUD                |
|                               | Inspection Provinciale de la PNC  | Novembre 2010  |              |                                     |
| Lubumbashi (Katanga)          | 10 <sup>ème</sup> Région Militaire et Zone des Opérations « AMANI LEO » | Novembre 2010  |              | CNC-ALPC, SECP, RRSS, PNUD          |
|                               | Acteurs étatiques et non étatiques                                      | Mars 2010      | 40           | CNC-ALPC, RRSS, PNUD                |
|                               | Députés provinciaux, membres du personnel politique et administratif    | Avril 2010     |              | CNC-ALPC, RRSS                      |
|                               | Inspection Provinciale de la PNC  | Juin 2010      |              |                                     |
|                               | 6 <sup>ème</sup> Région Militaire                                       | Juin 2010      |              | CNC-ALPC, SECP, RRSS, PNUD          |

|   |  |              |    |                            |
|---|--|--------------|----|----------------------------|
| Kalemie (District de Tanganyika, Katanga)       | Acteurs étatiques et non étatiques                                   | Avril 2010   | 40 | CNC-ALPC, RRSS, PNUD       |
| Kisangani (Province Orientale)                  | Acteurs étatiques et non étatiques                                   |              | 40 | CNC-ALPC, RRSS, PNUD       |
|   | Députés provinciaux, membres du personnel politique et administratif |              |    | CNC-ALPC, RRSS, PNUD       |
|   | Inspection Provinciale de la PNC                                     |              |    |                            |
|   | 9 <sup>ème</sup> Région Militaire                                    |              |    | CNC-ALPC, SECP, RRSS, PNUD |
| Bunia (District de l'Ituri, Province Orientale) | Acteurs étatiques et non étatiques                                   |              | 40 | CNC-ALPC, RRSS, PNUD       |
|   | Zone des Opérations Militaires « SAFISHA »                           |              |    | CNC-ALPC, SECP, RRSS, PNUD |
|   | Leaders communautaires   |              | 59 | CNC-ALPC, RRSS, PNUD       |
|   | Police Nationale/District  |              |    |                            |
| Kindu (Maniema)                                 | Acteurs étatiques et non étatiques                                   | Avril 2010   | 40 | CNC-ALPC, RRSS, PNUD       |
|   | Inspection Provinciale de la PNC                                     |              |    |                            |
|   | Députés provinciaux, membres du personnel politique et administratif |              |    |                            |
|   | 7 <sup>ème</sup> Région Militaire                                    |              |    | CNC-ALPC, SECP, RRSS, PNUD |
| Kinshasa  | Force Terrestre et 11 <sup>ème</sup> Région Militaire                | Juillet 2009 | 90 | PNUD                       |

L'objectif des ateliers provinciaux était de favoriser l'échange des vues entre les partenaires sur la question du contrôle des ALPC et du secteur de sécurité, ainsi que sur le besoin d'élaboration des plans d'actions provinciaux à consolider et intégrer dans le Plan d'Action National (PAN).

Les résultats de ces ateliers ont permis d'évaluer la situation de la circulation illicite des ALPC en République Démocratique du Congo et de prendre des stratégies pour combattre celle-ci.

### 2.3. La phase d'analyse et de développement du PAN

La base des données rassemblées des différentes études, rencontres, réunions et ateliers indiqués ci-haut, a été exploitée et a permis de tracer les grandes lignes et orientations du PAN, durant le dernier trimestre 2010.

Ces grandes lignes et orientations ont été renforcées au cours de l'atelier du développement du PAN, tenu à Kinshasa du 13 au 15 décembre 2010, ainsi qu'aux cours des travaux de consolidation de l'équipe des Experts de la CNC-ALPC et du PNUD, commis à cet effet.

En même temps, le premier draft du PAN issu de l'atelier de Kinshasa a été relu, en janvier et février 2011, par quelques membres de la société civile, lesquels ont mis à disposition leurs inputs, enrichissant ainsi le document.

Le séminaire de consolidation et de finalisation du draft, tenu à Kisantu (Bas-Congo) du 20 au 25 mars 2011, a conclu la troisième étape du développement du PAN qui fut présenté au Gouvernement de la République Démocratique du Congo pour validation.

### 2.4. Les partenaires au processus

Le développement du PAN en RDC a été financé par le RECSA et a bénéficié de l'appui technique du PNUD et de la société civile impliquée dans la lutte contre la circulation illicite des ALPC, et de l'appui logistique du PNUD, sous l'égide de la Commission Nationale de Contrôle des Armes Légères et de Petit Calibre et de Réduction de la Violence Armée.



## CHAPITRE III : EVALUATION DE LA SITUATION NATIONALE

La situation de la circulation actuelle des armes légères et de petit calibre en RDC est consécutive aux conflits récurrents à la suite du génocide rwandais de 1994, la révolution de l'AFDL qui a renversé le régime de la 2<sup>ème</sup> République (Zaire) en 1997, les rébellions au régime AFDL d'août 1998, les groupes armés réfractaires au processus de brassage avant et après les élections de 2006<sup>(29)</sup>.

Tous ces conflits ont généré une situation telle qu'une évaluation s'avère nécessaire laquelle porte sur :

### 3.1 La situation des ALPC en RDC

Les conclusions de l'étude du GRIP indiquent, principalement à l'Est de la RDC, une réelle perception du sentiment d'insécurité du fait des impacts des ALPC dans la vie des communautés. Cette situation est relativement faible dans les autres provinces de la République, où la criminalité et le banditisme semblent prendre le dessus sur la possession et l'utilisation des ALPC.

#### 3.1.1 Les causes et impacts négatifs des ALPC

Les causes de la circulation illicite des ALPC en RDC sont la combinaison de plusieurs variables notamment :

- L'exploitation illégale des ressources naturelles ;
- Les problèmes fonciers ;
- Les tensions ethniques ;
- La présence des groupes armés congolais et étrangers ;
- La pauvreté ;
- Le déficit de contrôle systématique des armes détenues par les forces régulières ;
- La porosité des frontières ; etc.

Les statistiques de l'étude du GRIP révèlent, en rapport avec l'impact et la perception de la sécurité, que 60% des personnes interrogées contre une moyenne de 38% s'estiment plutôt en sécurité. Comme indicateurs de perception de la sécurité, l'analyse présente les éléments ci-après :

- Le sentiment de sécurité ;
- Les acteurs de sécurité ;

<sup>29</sup> Evolution des conflits en RDC, *Rapport du GRIP-BICC*, p. 15-17.

- L'éventualité de plainte suite à une agression armée ;
- Le destinataire de la plainte ;
- La motivation en cas d'absence de plainte ;
- L'inaccessibilité du marché à cause d'armes à feu ;
- L'inaccessibilité de l'école à cause d'armes à feu ;
- L'inaccessibilité des soins médicaux à cause d'armes à feu ;
- La présence d'armes à feu ;
- L'utilisation des armes à feu ;
- L'aptitude à reconnaître des armes à feu ;
- Les catégories d'armes présentes ;
- Le prix des armes ;
- La quantité de ménages détenteurs d'armes ;
- La possession et type d'armes dans les ménages ;
- Le désir d'acquérir une arme ;
- Le mode d'acheminement des armes ;
- Le mode d'acquisition des armes ;
- La classification des détenteurs d'armes ;
- L'évaluation de la quantité d'armes ;
- L'insécurité causée par les armes ;
- Les types d'armes impliquées dans les violences...<sup>(30)</sup>

### 3.1.2. Les sources des armes illicites en RDC

La porosité de nos frontières constitue, selon tous les groupes consultés, l'un de principaux facteurs de la prolifération des ALPC. Les provinces de l'Est de la RDC, frontalières de l'Ouganda, du Rwanda, du Burundi et du Soudan, sont considérées comme sources d'approvisionnement en ALPC. A l'Ouest, le Territoire de Tshela (Province du Bas-Congo) frontalier avec l'Angola, est également cité comme une source d'approvisionnement des ALPC.<sup>(31)</sup>

Les mouvements rebelles (Mai - Mai, le FPJC/FRPI), les groupes armés étrangers notamment, la LRA, les FDLR, sont identifiés comme source d'approvisionnement des ALPC. A ceux-ci s'ajoutent également les trafics et les caches d'armes constatés dans certaines communautés où seraient impliqués, différents leaders à l'Est de la RDC.

<sup>30</sup> Résultats de l'enquête et analyse des données, *Rapport du GRIP*, mai 2009, p. 52-84

<sup>31</sup> Entretien avec le CDD de la Lukaya, le

### 3.2 Les Principaux types de violence

L'utilisation abusive des ALPC a occasionné la commission de différents types de violence à travers la République. Il s'agit notamment des viols, des vols et tentatives des vols, des agressions physiques, des menaces, des violences domestiques, des meurtres, des assassinats, etc. L'évaluation nationale lors de différents enquêtes et ateliers nationaux présentent les statistiques suivantes : les viols (15,43 %), les agressions physiques/ tabassages (15,32 %), les menaces (13,6 %), les violences domestiques (9,17 %) et les meurtres (7,24 %) <sup>(32)</sup>. Dans les milieux urbains comme à Kinshasa, à Matadi et dans d'autres villes de l'Ouest de la RDC, le banditisme et la criminalité viennent en tête dans les cas de violence.

Il sied de relever également le cas particulier de la Province du Maniema où les viols constitueraient les cas les plus fréquents (27,44 %) et où on enregistre 10,95 % de violences résultant de combats. Ces dernières seraient commises particulièrement dans le Territoire de Kabambare et, dans une moindre mesure, dans les Territoires de Lubutu et de Kibombo. Notons également que le Nord-Kivu se caractérise par des taux élevés de meurtres (12,22 %) et d'enlèvements (7,75 %) pour une moyenne de 3,92 %. Il convient également de souligner que les femmes sont sensiblement plus nombreuses que les hommes à évoquer des actes de viols (18,40 % contre 14,22 %) et des violences domestiques (11,71 % contre 8,22 %).

Les territoires qui enregistrent le plus des cas des vols et des viols sont indiqués dans le tableau ci-dessous <sup>(33)</sup>.

Tableau Les territoires connaissant le plus de vols

| Ville/territoire | Région     | Taux de répondants |
|------------------|------------|--------------------|
| Mahagi           | Ituri      | 94,09 %            |
| Goma             | Nord-Kivu  | 89,11 %            |
| Manono           | Tanganyika | 74,69 %            |
| Kabare           | Sud-Kivu   | 74,09 %            |
| Shabunda         | Sud-Kivu   | 70,91 %            |
| Mwenga           | Sud-Kivu   | 69,37 %            |
| Rutshuru         | Nord-Kivu  | 66,67 %            |
| Bukavu           | Sud-Kivu   | 66,21 %            |
| Kalehe           | Sud-Kivu   | 59,91 %            |
| Fizi             | Sud-Kivu   | 57,92 %            |

Tableau : Les territoires connaissant le plus de viols

| Ville/territoire | Région     | Taux de répondants |
|------------------|------------|--------------------|
| Shabunda         | Sud-Kivu   | 91,36 %            |
| Kibombo          | Maniema    | 79,00 %            |
| Mwenga           | Sud-Kivu   | 64,41 %            |
| Mambasa          | Ituri      | 52,56 %            |
| Kabambare        | Maniema    | 44,98 %            |
| Kindu            | Maniema    | 39,43 %            |
| Walungu          | Sud-Kivu   | 36,61 %            |
| Moba             | Tanganyika | 33,48 %            |
| Kalemie          | Tanganyika | 33,48 %            |
| Goma             | Nord-Kivu  | 32,67 %            |

<sup>32</sup> Idem. *Rapport du GRIP*, p.83

<sup>33</sup> Idem. *Rapport du GRIP*, p.84

Dans la majorité des cas, l'implication des armes a été observée dans les cas des violences : 63,20 % (Maniema) et 92,78 % (Sud-Kivu) ; 10 % (Kinshasa) et 5% Bas-Congo, 9% (Equateur) et 65%(Province Orientale) ; 5%(Kasaï-Oriental) et 4%( Kasaï Occidental) ; 4%(Bandundu).

Utilisation d'armes lors des violences, par district/province

| Province/district  | Armes utilisées |
|--------------------|-----------------|
| Sud-Kivu           | 92,78 %         |
| Nord-Kivu          | 86,38 %         |
| Ituri              | 75,49 %         |
| Tanganyika         | 69,06 %         |
| Maniema            | 63,20 %         |
| Kinshasa           | 10%             |
| Bas-Congo          | 5%              |
| Equateur           | 9%              |
| Kasaï-Occidental   | 5%              |
| Kasaï-Oriental     | 4%              |
| Bandundu           | 4%              |
| Province Orientale | 69%             |
| <b>Moyenne</b>     | <b>41,7 %</b>   |

### 3.3 Les catégories des personnes considérées comme source d'insécurité

La catégorie des personnes, ferments de l'insécurité, se présente comme suit : Les bandits, les hommes en uniformes incontrôlés, les démobilisés, les groupes armés non congolais et les groupes armés congolais. L'Est de la RDC apparaît comme la zone la plus touchée et le banditisme vient en première place, avec un taux moyen de 24,15 %, évoluant entre 9,7 % au Maniema et 31,32 % en Ituri. En 2<sup>ème</sup> place sont citées les FARDC avec un taux moyen de 21,41 %. On trouve les démobilisés ou déserteurs (12,56%), les groupes armés non-congolais (12,17 %) et les groupes armés congolais (11,24 %). Notons que les FARDC sont perçues comme la principale menace au Nord-Kivu (23,5 %) et au Maniema (19,76 %). Les démobilisés ou déserteurs sont le plus souvent pointés en Ituri (16,3 %), les groupes armés congolais le sont surtout au Tanganyika (13,92 %), au Sud-Kivu (12,46 %) et au Nord-Kivu (12,3 %) et les groupes armés non-congolais seraient facteurs d'insécurité surtout au Sud-Kivu (18,71 %), au Maniema (16,31 %) et au Nord-Kivu (13,47 %).

Le banditisme à Kinshasa s'est cristallisé autour du phénomène dit «KULUNA » dont les acteurs opèrent principalement avec les armes blanches. Les éléments incontrôlés des FARDC et de la Police nationale sont cités par la population comme des acteurs de l'insécurité dans la capitale. Dans le Bas-Congo, les éléments en uniformes incontrôlés sont également cités comme les acteurs d'insécurité qui s'illustrent particulièrement par le trafic d'armes avec l'Angola. L'Equateur a connu une insurrection qui a exacerbé l'insécurité avec le phénomène « ENYELE ».

Il y a lieu de relever également la catégorie des « autres civils » particulièrement désignés comme acteurs de l'insécurité en Ituri (11,43 %) et au Tanganyika (10,22 %). Au Maniema, la police est réputée agent d'insécurité par 12,12 % et les chasseurs/braconniers par 7,35 %.

Les principales villes ou territoires les plus insécurisés par les armes selon les acteurs d'insécurité

| Bandits <sup>1</sup> | FARDC         | Démobilisés / déserteurs | Groupes armés non-congolais | Groupes armés congolais |
|----------------------|---------------|--------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Bukavu (SK)          | Kindu (MA)    | Irumu (IT)               | Waikale (NK)                | Mwenga (SK)             |
| Kabare (SK)          | Shabunda (SK) | Djugu (IT)               | Kabare (SK)                 | Irumu (IT)              |
| Mahagi (IT)          | Mwenga (SK)   | Mahagi (IT)              | Shabunda (SK)               | Shabunda (SK)           |
| Djugu (IT)           | Mahagi (IT)   | Goma (NK)                | Mwenga (SK)                 | Goma (NK)               |
| Irumu (IT)           | Goma (NK)     | Kindu (MA)               | Mahagi (IT)                 | Mahagi (IT)             |
| Dongo(EQ)            | Tshela (BC)   |                          |                             |                         |

#### 3.3.1. Le désarmement civil volontaire(DCV)

La majorité des congolais, à travers les différents études et ateliers nationaux organisés sur les ALPC, se montre très réceptive à l'idée d'un programme de désarmement des civils. A cet effet, les activités menées par certaines ONGs dont le PAREC ont démontré l'engouement de la population à Kinshasa et dans les autres provinces et territoires de la RDC, à s'impliquer dans le désarmement civil volontaire.

Mais, quant au succès de la mise en œuvre d'un tel programme, les aspects suivants ont clairement étayé les aspirations des populations congolaises :

- La sensibilisation préalable (dans 23 à 29%des cas étudiés) ;
- La compensation en argent (dans 18 à 29% des cas) ;
- La compensation en nature (dans 14 à 29% des cas) ;
- Le bénéfice de projets de développement (dans 13 à 21% des cas) ;
- L'amnistie pour les remettants d'armes (dans 11 à 15% des cas).

Il est apparu donc que c'est la compensation en argent qui vient en premier sur toute l'étendue du territoire national, suivie de la compensation en nature et les projets de développement viennent en troisième et quatrième position.

Classement des méthodes de mise en œuvre du désarmement des civils (par Provinces/Districts)

| Nord - Kivu     | Sud - Kivu      | Ituri           | Maniema         | Tanganyika      |
|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Sensibilisation | Sensibilisation | Sensibilisation | Sensibilisation | Argent          |
| Argent          | Développement   | Argent          | Argent          | Nature          |
| Nature          | Nature          | Développement   | Nature          | Sensibilisation |
| Amnistie        | Argent          | Nature          | Développement   | Développement   |
| Développement   | Amnistie        | Amnistie        | Amnistie        | Amnistie        |

| Bas - Congo     | Bandundu        | Equateur        | Kasaï - Occidental | Kasaï - Oriental | Kinshasa        |
|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------|------------------|-----------------|
| Sensibilisation | Sensibilisation | Sensibilisation | Sensibilisation    | Argent           | Argent          |
| Argent          | Argent          | Argent          | Argent             | Nature           | Nature          |
| Nature          | Nature          | Développement   | Nature             | Sensibilisation  | Sensibilisation |
| Amnistie        | Développement   | Nature          | Développement      | Développement    | Développement   |
| Développement   | Amnistie        | Amnistie        | Amnistie           | Amnistie         | Amnistie        |

Une autre condition de réussite du Désarmement Civil Volontaire identifiée lors de l'évaluation nationale, est la préférence des acteurs à qui remettre les armes. A ce sujet, l'attitude de la population congolaise sur la question diverge d'une contrée à une autre. Il s'agit principalement

- Des chefs coutumiers ou des autorités locales (Ituri /Bunia dans la Province Orientale, Bandundu) ;
- Des ONG internationales ou de la MONUSCO (Tanganyika, Province du Katanga) ;
- Des responsables religieux ou des ONG internationales (Maniema, Bas-Congo) ;
- Des FARDC (dans le Sud Kivu), mais aussi dans une moindre mesure des responsables religieux ;
- Des chefs coutumiers ou des éléments la Police Nationale ;
- De la MONUSCO, des FARDC ou des autorités locales dans le Nord Kivu ;
- Des ONG locales (PAREC) à Kinshasa, à Kisangani, à Lubumbashi, les deux Kasaï et à l'Equateur.

Tableau Classement des institutions à qui remettre les armes (par région)

| Kinshasa        | Kisangani       | Bandundu        | Lubumbashi      | Equateur        |
|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| ONG locales     | FARDC           | Chef coutumier  | ONG locales     | ONG locales     |
| ONG inter       | Resp. religieux | Autorités loc.  | ONG inter.      | MONUSCO         |
| Autorités loc.  | Chef coutumier  | MONUSCO         | MONUSCO         | ONG inter       |
| MONUSCO         | Police          | ONG inter.      | Chef coutumier  | Chef coutumier  |
| Police          | Autorités loc.  | Resp. religieux | Autorités loc.  | Resp. religieux |
| Resp. religieux | ONG inter.      | ONG locales     | Resp. religieux | Autorités loc.  |
| FARDC           | MONUSCO         | Police          | Police          | Police          |
| Chef coutumier  | ONG locales     | FARDC           | FARDC           | FARDC           |

| Nord - Kivu     | Sud - Kivu      | Ituri           | Maniema         | Tanganyika      |
|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| MONUC           | FARDC           | Chef coutumier  | Resp. religieux | ONG inter.      |
| FARDC           | Resp. religieux | Autorités loc.  | ONG inter.      | MONUC           |
| Autorités loc.  | Chef coutumier  | MONUC           | MONUC           | FARDC           |
| ONG inter.      | Police          | ONG inter.      | Chef coutumier  | Chef coutumier  |
| Police          | Autorités loc.  | Resp. religieux | Autorités loc.  | Resp. religieux |
| Resp. religieux | ONG inter.      | FARDC           | ONG locales     | Autorités loc.  |
| Chef coutumier  | MONUC           | Police          | Police          | Police          |
| ONG locales     | ONG locales     | ONG locales     | FARDC           | ONG locales     |

## CHAPITRE IV : STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA CIRCULATION ILLICITE DES ALPC EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO TROIS AXES PRIORITAIRES

Depuis la fin officielle des conflits armés, marquée par la promulgation de la constitution du 18 février 2006 et les élections générales, la RDC, s'appuyant sur les instruments internationaux auxquels elle a adhéré, s'est résolument attelée à définir et développer des stratégies de lutte contre la circulation illicite des ALPC, par l'entremise du mécanisme institutionnel de contrôle des ALPC mis en place, à savoir la Commission nationale de contrôle des armes légères et de petit calibre et de réduction de la violence armée (CNC-ALPC).

Pour le Plan d'Action National (PAN), ces stratégies tournent autour de trois axes principaux : le développement d'institutions efficaces, la gestion effective des stocks d'ALPC des forces étatiques et autres, et la gestion de l'offre effective de l'information.

### 4.1. DEVELOPPEMENT D'INSTITUTIONS EFFICACES

#### 4.1.1 Cadre institutionnel

En RDC, le cadre institutionnel de gestion et de lutte contre la circulation illicite des ALPC s'appuie essentiellement sur deux instruments internationaux : le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (PoA), de juillet 2001 et le PN d'avril 2004.

Se fondant sur les points 4 et 5 du PoA ainsi que sur l'article 16 du PN, la RDC a eu à établir un Point Focal National qui a précédé l'actuelle CNC-ALPC.

#### 4.1.2. Le Point Focal National<sup>(34)</sup>

Un PFN en charge des ALPC fut créé par arrêté ministériel N°130/011 du 17 avril 2006. Cette structure interministérielle avait pour mandat:

- d'assurer la coordination de toutes les questions ayant trait à la lutte contre la prolifération et le trafic des ALPC en RDC ;
- de mettre en œuvre du plan d'actions de la conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ces aspects ;
- d'évaluer la mise en œuvre de tous les protocoles et instruments internationaux et régionaux relatifs aux ALPC auxquels la RDC a souscrits.

<sup>34</sup> Pour de plus amples détails sur le PFN, voir PNUD, *Analyse des capacités gouvernementales et des outils normatifs en vigueur pour le contrôle des armes légères en République Démocratique du Congo*, juillet 2007, pp. 20 et 21

- de proposer au Gouvernement des mesures d'exécution et des résolutions, des décisions prises par les Nations Unies et le RECSA ;
- de préparer la participation de la RDC aux rencontres régionales et internationales relatives aux ALPC, maintenir les contacts avec les Etats membres de l'Union africaine et le RECSA en vue d'harmoniser les législations ;
- de constituer une banque de données nationales sur les ALPC, rédiger les rapports annuels sur les situations des ALPC.

En 2008, le PFN a fait place à la CNC-ALPC.

#### 4.1.3. La CNC-ALPC

##### A. Organisation <sup>(35)</sup>

La Commission Nationale de Contrôle des armes légères et de petit calibre et de la Réduction de la violence armée, en sigle CNC-ALPC, est une structure de concertation et de coordination de niveau ministériel et de partenariat International, née de l'Arrêté interministériel n°020/2008 du 30 mai 2008 portant création, organisation et fonctionnement de la «Commission nationale de contrôle des armes légères et de petit calibre».

La CNC-ALPC émerge au budget annexe de l'Etat Congolais et elle est placée sous la Présidence du Ministre ayant l'Intérieur et Sécurité dans ses attributions, assisté du Ministre des Affaires Etrangères et du Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants. Sont aussi membres de la CNC-ALPC : le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, le Ministre des Droits Humains, le Ministre des Affaires Sociales, le Ministre du Genre, Famille et Enfants, le Ministre du Commerce Extérieur, le Ministre des Transports et Voies de Communications, le Ministre du Budget, le Ministre des Finances et les Délégués de la société civile.

La CNC-ALPC comprend quatre organes suivants : la Réunion Ministérielle, le Secrétariat Permanent, les Antennes Provinciales et les Groupes de Travail.

**La Réunion Ministérielle** est l'organe de conception et de décisions en matière de la Politique Nationale de lutte contre la prolifération des ALPC. Elle est convoquée trimestriellement ou chaque fois qu'il y a nécessité sur décision de son Président, le Ministre ayant l'Intérieur et Sécurité dans ses attributions. L'initiative de convocation peut également provenir des autres membres de la Réunion Ministérielle. Le Président peut inviter toute autre personne ressource à prendre part à la réunion sans voix de délibération.

**Le Secrétariat Permanent** est l'instance technique de la CNC-ALPC. Il planifie, coordonne et exécute le Programme National en matière des ALPC et de réduction de violence armée. Il est

<sup>35</sup> Voir les articles 3 à 9 de l'Arrêté interministériel n°020/2008 du 30 mai 2008 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission nationale de contrôle des armes légères et de petit calibre

dirigé par un Secrétaire Permanent, nommé parmi les hauts fonctionnaires de l'Administration Publique, par le Ministre ayant l'Intérieur et Sécurité dans ses attributions, après avis des autres membres de la Réunion Ministérielle.

Le Secrétaire Permanent prépare les réunions de la CNC-ALPC, la présentation des travaux et leurs termes de référence. Il supervise les antennes provinciales<sup>36</sup>, les groupes de travail, évalue leurs activités et rend compte à la réunion Ministérielle. En cas de besoin, il propose la dissolution des groupes de travail. Il est assisté dans ses fonctions par les trois Directeurs provenant des Ministères Membres de la Réunion Ministérielle. Le Secrétaire Permanent dispose d'un personnel d'appui recruté par lui sur base de la disponibilité budgétaire et du volume de travail.

##### B. Mandat

Les articles 2 et 8 de l'arrêté interministériel du 30 mai 2008 octroient à la CNC-ALPC un mandat de Planification, de Coordination et d'Exécution.

##### • Planification

Dans ce volet, la CNC-ALPC a pour mission de :

- 1) concevoir, planifier la politique nationale de la lutte contre la prolifération des ALPC et de réduction de violence armée en RDC ;
- 2) prévenir, combattre et éradiquer la fabrication, l'utilisation, la possession et le trafic illicites des ALPC ;
- 3) faire des suggestions au gouvernement de la RDC en vue de l'amélioration du cadre légal et réglementaire sur la mise en œuvre de la politique de lutte contre les ALPC ;
- 4) promouvoir et faciliter l'échange d'information et la coopération avec les autres pays, les partenaires nationaux et internationaux, bilatéraux et multilatéraux ainsi que la société civile dans toutes les questions liées à la prolifération et au trafic illicite des ALPC ;
- 5) assurer avec le concours des services compétents, le contrôle des ALPC sur toute l'étendue de la RDC ;
- 6) participer aux opérations de désarmement communautaire ;
- 7) sensibiliser la population sur les études, collecter et gérer des données, analyser et diffuser des informations sur la politique des ALPC ;
- 8) veiller à la mise en œuvre du Programme d'action de la conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des ALPC sous tous ses aspects, de juillet 2001 ;

<sup>36</sup> *Remarque : L'antenne provinciale est la structure chargée de la mise en œuvre de la politique de la CNC-ALPC au niveau provincial.*

- 9) proposer au gouvernement les mesures d'exécution des résolutions, décisions et recommandations prises par les Nations Unies et le RECSA ;
- 10) enfin, mobiliser les ressources financières et matérielles auprès des bailleurs de fonds et autres partenaires, pour l'exécution du programme national dans le domaine des ALPC.

#### • Coordination

Au niveau de la coordination, toutes les activités des ALPC en RDC sont coordonnées et suivies par la CNC-ALPC, notamment:

- 1) la participation de la CNC-ALPC aux opérations de désarmement communautaire volontaire ;
- 2) le contrôle, le marquage et le traçage des ALPC appartenant à l'Etat et aux privés ;
- 3) la collecte et la récupération avec les services compétents de l'Etat les armes au niveau de la population civile ;
- 4) la destruction des ALPC à travers les services compétents de l'Etat ;
- 5) la participation à toutes les actions menées dans le domaine de contrôle des ALPC en RDC.

#### • Exécution

C'est la CNC-ALPC qui exécute la politique nationale dans le domaine des ALPC et rend compte au Gouvernement de la RDC à travers la Réunion Ministérielle et le Comité de suivi de volet<sup>37</sup>.

### C. Activités de la CNC-ALPC

Ces activités sont condensées dans un programme arrêté avec les partenaires et qui se réalise à quatre niveaux : national, sous-régional et régional et international<sup>(38)</sup>.

#### • National

Il existe un programme d'activité qui est établi au niveau de la CNC-ALPC et dont l'objectif principal est d'amener la RDC à adopter et exécuter un Plan d'Action National comme l'exige le PoA, le Protocole de Nairobi ainsi que tous les autres instruments tant régionaux qu'internationaux.

Ce programme d'activités, conduit et supervisé par la CNC-ALPC, passe par le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques pour lutter contre la circulation illicite des ALPC ; les études et enquêtes ; les campagnes de collecte des armes et de leur destruction.

<sup>37</sup> Réunion technique de la CNC-ALPC et ses partenaires techniques, opérationnels et financiers, et généralement présidée par le Vice-ministre ayant en charge l'Intérieur et la Sécurité

<sup>38</sup> Voir notamment les tableaux ci-haut des réunions et rencontres. pp

#### • Niveaux sous-régional et régional

- 1) l'application stricte des directives du Protocole de Nairobi ;
- 2) la participation dans différentes rencontres aux niveaux de l'Union Africaine, de la CEEAC, de la SADC et du COMESA dont la RDC est membre ;
- 3) la participation au Comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique Centrale ;
- 4) aux niveaux de la Région des Grands Lacs et du RECSA ;
- 5) La tripartie + 1 (RDC, Rwanda, Ouganda et Burundi) ainsi dans des conférences régionales ayant trait aux ALPC.

#### • Niveau International

- 1) l'application et suivi du PoA de 2001;
- 2) la participation de la RDC à travers la CNC-ALPC à la Première Commission des Nations Unies dénommée « Commission de Désarmement et de la Sécurité Internationale » ;
- 3) la participation aux Biennales qui évaluent la mise en œuvre du PoA ;
- 4) l'appui à l'adoption du TCA.

### 4.1.4 Législation sur les ALPC

En RDC, les ALPC sont régies par la législation externe et interne

#### A. Législation d'origine externe :

Au point de vue international, la RDC a signé et/ou ratifié les instruments ci-après :

- Le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des ALPC, politiquement contraignant, adopté en juillet 2001 par l'AG de l'ONU, prévoyant des mesures visant à rendre plus stricts les contrôles régissant le transfert licite des armes légères ;
- Le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, dit « Protocole sur les armes à feu », légalement contraignant, adopté le 31 mai 2001 et entré en vigueur le 3 juillet 2005 ; et auquel la RDC a adhéré par la loi N° 06/012 du 12 juin 2006 ;
- Le Protocole de Nairobi sur la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, dans la Corne de l'Afrique et les pays limitrophes, signé le 21 avril 2004 et entré en vigueur en juin 2006 ;
- Le Protocole de la SADC, entré en vigueur le 8 novembre 2004 ;
- l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapide et fiable des ALPC, adopté en décembre 2005 par l'AG de l'ONU ;

- La Convention de Kinshasa, signée à Brazzaville en novembre 2010.

## B. Législation interne

Le contrôle des armes en général et des ALPC en particulier est essentiellement régi par l'ordonnance-loi n°85-035 du 3 septembre 1985 portant régime des armes et munitions et l'ordonnance n°85-212 du 3 septembre 1985 portant ses mesures d'exécution.

Au regard des instruments internationaux cités ci-haut et auxquels la RDC est partie, l'étude du PNUD de juillet 2007, sur *l'Analyse des capacités gouvernementales et des outils normatifs en vigueur pour le contrôle des armes légères en République Démocratique du Congo*, montre bien les forces et faiblesses de ces deux textes de base<sup>39</sup>.

Les principales faiblesses de la législation congolaise concernent l'imprécision ou l'absence de définition de termes clés comme « arme légère », « arme de petit calibre », « arme à feu », « arme de guerre », « munitions », « courtage », « traçage », « fabrication et du trafic illicites », etc.

D'autres faiblesses concernent l'absence :

- d'une base centrale des données de toutes les ALPC détenues par des civils et même par les forces de défense et de sécurité;
- de dispositions prévoyant la collecte et l'entreposage sécurisés ;
- de règles sur le transit des ALPC ;
- de normes incriminant la violation des embargos sur les armes décidés par les Nations Unies ou les Organisations Internationales Régionales ;
- de dispositions qui interdisent l'exportation des armes vers des Etats non-respectueux des droits humains, des libertés fondamentales et du Droit International Humanitaire, (*Principes généraux régissant les transferts internationaux d'armes*) ;
- de règles qui incriminent la falsification ou l'effacement illicite, l'altération ou l'enlèvement des marques ;
- de réglementation sur le courtage, les financiers et les transporteurs ;
- d'obligation d'inclure les ALPC dans la liste des biens à contrôler lors de l'importation ou de l'exportation.

Hormis l'ordonnance - loi n°85-035 du 3 septembre 1985 portant régime général des armes et munitions et l'ordonnance n°85-212 du 3 septembre 1985 portant mesures d'exécution de l'ordonnance-loi précitée, il existe plusieurs autres textes juridiques qui,

<sup>39</sup> Voir les paragraphes n°98, 100 à 103, 105, 107, 109, 111, 112 à 116, 119 à 121 et 124

sans toutefois être des législations particulières sur les ALPC, traitent néanmoins de la matière, il s'agit de :

- 1) La Constitution du 18 février 2006 qui, en son article 203, point 4, octroie aux Assemblées provinciales, concurrentement avec le Parlement national, le pouvoir de légiférer sur la « sûreté intérieure »<sup>40</sup>.
- 2) Loi n°04-027 du 24 novembre 2004 portant organisation générale de la défense et des forces armées qui prévoit que la base logistique centrale est censée abriter et entretenir un registre national de toutes les ALPC détenues par les FARDC.
- 3) La loi n°022/2002 du 18 Novembre 2002 portant Code pénal militaire qui sanctionne la perte et la destruction des armes par des militaires. Les juridictions militaires de jugement sont non seulement compétentes pour connaître des infractions commises par les militaires, mais également celles commises par des personnes assimilées à des militaires (policiers...) et des civils lorsque ces infractions ont impliqué l'usage d'armes.

Soulignons qu'au stade actuel, l'Assemblée nationale a adopté, depuis novembre 2010, la loi portant prévention, contrôle et réduction des armes légères et de petit calibre et des munitions en RDC. Ce texte, transmis au Sénat, attend d'y être discuté avant sa promulgation. Il s'agit d'une avancée significative en termes de réforme juridique, quand on sait que l'ordonnance-loi encore en vigueur date de 1985.

### 4.1.5. Renforcement des capacités

Ce renforcement des capacités concerne la CNC-ALPC, les autres acteurs étatiques ainsi que les acteurs non étatiques.

#### A. Renforcement des capacités de la CNC-ALPC

Au stade actuel, les membres de la CNC-ALPC ont participé à une trentaine d'ateliers organisés soit par elle-même, soit par ses partenaires techniques et financiers (RECSA, PNUD, RRSS, etc.). A côté de ces ateliers de formation, il faut noter la formation des Formateurs sur les ALPC et le marquage des ALPC, la cérémonie officielle de la destruction de la 100.000<sup>ème</sup> arme en RDC, la participation, la réalisation de plusieurs études de faisabilité sur le déploiement provincial de la CNC-ALPC dans sept provinces de la RDC.

Sur le plan régional et international, les membres de la CNC-ALPC ont participé à plusieurs ateliers de formation sur les ALPC organisés par le RECSA, la participation au Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, la participation au Comité préparatoire chargé de la rédaction d'un traité sur le commerce d'armes.

<sup>40</sup> En cinq ans de législature, aucune Assemblée provinciale n'a pris en édit sur la question, alors que l'on sait que les provinces de l'Est sont généralement les zones touchées de ce phénomène complexe des ALPC



Maintenant que le PAN est officiellement lancé par le Gouvernement, le besoin en renforcement des capacités du personnel de la CNC-ALPC se fait encore plus cruellement sentir, tant les défis pour la CNC-ALPC restent nombreux. Il conviendrait de s'appesantir notamment sur les problèmes et actions relatives aux ALPC pour renforcer leurs capacités à exécuter leur mandat. Une attention spéciale devrait être portée sur la sensibilisation permanente de la population, des victimes de guerres et l'harmonisation juridique, la création et la tenue de bases de données, la gestion et l'administration des projets, le renforcement des capacités managériales des animateurs et le marquage électronique des ALPC.

## B. Renforcement des capacités des autres acteurs étatiques et non étatiques

Il faut se féliciter de ce que, depuis 2008, toutes les Assemblées provinciales des provinces de l'Est aient vu leurs capacités renforcées en matière d'ALPC. Il en est de même pour les Régions militaires et les Inspections provinciales de la PNC. D'autres catégories d'acteurs étatiques et non-étatiques ont bénéficié de ces sessions de renforcement des capacités : le personnel politique et administratif, des autorités politico-administratives, des magistrats civils et militaires, et des ONG impliquées dans la réforme du secteur de sécurité et dans la lutte contre la circulation illicite des ALPC.

Toutefois, l'effort devrait se poursuivre avec les provinces de l'Ouest avec une insistance sur les agences d'application des lois et la société civile. De plus, former les agents des douanes et de l'immigration, équiper les postes frontières et les agents y postés en matériel moderne et adéquat : tout en songeant à améliorer leur condition sociale s'avèrent des nécessités à la réussite de la lutte contre la circulation illicite des ALPC.

### 4.1.6. Mobilisation des Ressources

S'il est vrai que le texte de sa création fait émarger la CNC-ALPC au budget de l'Etat, il faut relever que depuis sa naissance, la CNC-ALPC n'a bénéficié d'aucune dotation des pouvoirs publics et a été, à bout de bras, portée par le PNUD. Il revient au Gouvernement Congolais de voter un budget conséquent pour la CNC-ALPC et de convoquer une conférence nationale des bailleurs des fonds qui permettra la mise en œuvre effective du PAN.

La stratégie de la CNC-ALPC est de mieux se faire connaître auprès des bailleurs en tenant avec eux des rencontres périodiques non seulement pour exprimer ses besoins, mais aussi pour montrer ses avancées sur le terrain. Ainsi, les bailleurs pourront s'intéresser à la problématique des ALPC en RDC et s'engager à financer le PAN ; et participer au relèvement social et économique de la RDC.

## 4.2. GESTION EFFECTIVE DES ALPC

### 4.2.1. Gestion des stocks

La gestion des stocks d'armes consiste en la planification, l'acquisition, la possession, la consignation, le stockage dans de bonnes conditions de sécurité, le contrôle, l'entretien, la rénovation, la production et la mise hors d'usage des réserves d'armes légères et de petit calibre.

Les résultats de l'étude relative à *'Analyse des capacités gouvernementales et des outils normatifs en vigueur pour le contrôle des armes légères en République Démocratique du Congo*, révèlent que le port d'une arme par les éléments des forces armées congolaises et de la Police Nationale ainsi que des services de sécurité n'est pas soumis à l'obtention d'un permis de port d'arme. Cependant, la législation ne prévoit pas des dispositions pour la mise en place d'une base des données d'ALPC détenues par l'Etat (Police, Armée et Agence de renseignements...) et par les privés. De plus, il n'existe aucune procédure de contrôle moderne et de suivi efficace de ces armes, lesquelles ne sont pas marquées uniformément, ni enregistrées.

Ces faiblesses sont aggravées par l'absence d'un inventaire moderne des armes de l'Etat.

Dans l'article 6 du Protocole de Nairobi et le chapitre 1 du guide des Meilleures Pratiques, les Etats Membres sont appelés à assurer un contrôle effectif et efficace de la responsabilité des ALPC détenues par l'Etat. Ceci inclut un stockage sécurisé, des inventaires nationaux et provinciaux complets, et la transparence et le traçage des ALPC détenues et distribuées.

De ce qui précède, il est recommandé ce qui suit :

- Que la loi portant prévention, contrôle et réduction des ALPC, prévoie les dispositions incluant la mise en place d'une base des données (Inventaire) d'ALPC détenues par l'Etat congolais, que les normes de marquage uniformisées, soient clairement définies, que les dispositions d'élimination des armes excédentaires y soient incorporées, que la procédure de contrôle moderne et de suivi efficace de ces armes, leur collecte auprès des civils, ainsi que leur entreposage sécurisé soient assurés ;
- Rendre effective la mission de la Commission Nationale de contrôle des ALPC et de la réduction de la violence armée dans son volet planification<sup>41</sup>, pour la bonne gestion des stocks de l'arsenal des forces de sécurité.

<sup>41</sup> L'Arrêté interministériel N° 020/2008 du 30/05/2008, portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale des Armes Légères et de la Réduction de la Violence Armée, « CNC - ALPC », Article 2 point a et b stipule : Sans préjudice des dispositions relatives à la législation sur les armes à feu, la CNC

- Etablir un système procédural d'uniformisation d'acquisition des ALPC commun au niveau central et provincial.

### A. Tenue des registres

La tenue des inventaires et des registres est un élément crucial du contrôle et de la gestion des ALPC. Les études sur les capacités gouvernementales et la problématique de la circulation des ALPC ont noté que la tenue des registres en RDC connaît des insuffisances dans son système de gestion. La tenue manuelle des registres et l'inexistence de registre d'armes centralisé, demeurent un handicap majeur pour la sécurité de stockage des ALPC.

Comme prévu par le Guide des Meilleures Pratiques en matière de Gestion des armes légères, la tenue des registres constitue un support crucial pour parvenir à l'éradication et à la réduction de l'usage abusif des ALPC. La tenue de ces registres offre le moyen de contrôle efficace des stocks d'armes présents et permet d'identifier, de tracer, de prévenir et de détecter les mouvements et trafics illicites des ALPC.

L'article 6 du Protocole de Nairobi exige que les Etats membres établissent et maintiennent des inventaires nationaux complets des ALPC détenues par les forces de sécurité.

Il y a lieu d'indiquer également que les armes de la RDC ne sont pas marquées conformément aux prescrits du Protocole de Nairobi et du Guide des Meilleures Pratiques en la matière, bien que disposant de trois machines de marquage des armes, don du gouvernement américain, reçu du RECSA.

Au regard desdits prescrits, les recommandations suivantes ont été formulées.

- La création d'un bureau central national et d'une base de données centrales informatisées des armes à feu en charge de tous les registres sous la supervision du Ministre ayant en charge l'intérieur et la sécurité ;
- La création des bureaux provinciaux et des bases des données provinciales informatisées sous la supervision et l'autorité directes des antennes provinciales de la CNC – ALPC ;
- La nomination par le Ministre de l'Intérieur, d'un Conservateur des registres et de son adjoint, après avis et considération des Ministres de la défense et des Affaires étrangères ;
- La nomination par le Gouverneur des provinces, d'un Conservateur provincial des registres et de son adjoint ;

*ALPC en RDC a pour mission notamment de concevoir, coordonner et faire le suivi de la politique nationale sur la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre en République Démocratique du Congo.*  
*b) Prévenir, combattre et éradiquer la fabrication, l'utilisation, la possession et le trafic illicite d'armes légères et petit calibre.*

- La formation et/ou le recyclage du personnel sur la manipulation des logiciels des bases des données informatisées et sur le marquage des armes ;
- L'équipement du bureau central et de chaque bureau provincial, notamment en machine à marquage des armes et de destruction des armes obsolètes;
- Instaurer et appliquer les procédures d'approvisionnement en ALPC marquées par les producteurs comme recommandé par l'article 7 du Protocole de Nairobi.

### B. Marquage et traçage

L'opération de marquage des armes est une nécessité, étant donné que les armes en RDC ne sont pas marquées conformément aux conventions régionales et internationales dont le pays est signataire. A cet effet, le marquage se fera de la manière suivante :

- Conduire une évaluation nationale sur le marquage des ALPC étatiques.
- Marquer chaque arme légère et de petit calibre au moment de leur importation avec une marque unique qui porte le nom du fabricant, le pays où l'endroit de fabrication et le numéro de série. Le marquage devrait figurer sur le canon, le cadre et, le cas échéant, la culasse.
- Marquer chaque arme de petit calibre ou légère au moment de l'importation avec une marque simple permettant l'identification du pays et de l'année d'importation ainsi que d'un numéro de série individuel si l'arme légère ou de petit calibre n'en porte pas au moment de l'importation afin que l'arme puisse être suivie.
- Faire en sorte que toutes les ALPC détenues par l'Etat soient désignées par la même marque.
- Assurer, pendant au moins dix ans, la tenue d'information sur les ALPC nécessaire au suivi et à l'identification des ALPC qui sont illicitement fabriquées, trafiquées ou détenues pour prévenir et détecter de telles activités.

### C. Sécurité effective des stocks

Un contrôle national approprié des stocks d'ALPC (y compris n'importe quels stocks d'armes non accréditées ou défectueuses) est indispensable en vue de prévenir toute sorte de perte survenue suite à une négligence ou à un vol.

Il est cependant nécessaire, que les stocks détenus par l'État soient l'objet de plusieurs contrôles de commandements et des coups de sonde afin de desceller des irrégularités, les sévir et les corriger et de prévenir des incohérences dans la gestion des matériels conformément aux textes en vigueur en temps de paix et en temps de guerre.

Les recommandations ont tenu compte des actions suivantes :

- Réaliser une évaluation nationale des infrastructures étatiques de stockage;

- Construire des armureries en prenant en compte les besoins et capacités nationales conformément aux directives régionales du Guide de meilleures pratiques;
- Organiser des séances de renforcement des capacités des titulaires responsables de la gestion des stocks d'armes et munitions à tous les niveaux de la logistique;
- Réhabiliter les infrastructures existantes ;
- Renforcer la sécurité passive (inspection de commandement, contrôle et coups de sonde ...).

#### 4.2.2. Désarmement des civils, des groupes armés, des milices et des Ex-Combattants

La mise en œuvre du désarmement des forces et groupes armés, milices et ex-combattants en RDC peut se résumer dans les étapes repris ci-dessous :

- Désarmement, démobilisation et réinsertion sociale des enfants soldats dès 1999
- Désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration des combattants étrangers (DDRRR) dès février 2000,
- Désarmement spontané et volontaire (DSV) au Maniema dès l'automne 2003
- Désarmement et Réinsertion communautaire (DRC) en Ituri, (1<sup>ère</sup> phase : 2004 - 2005, 2<sup>ème</sup> phase : 2005 - 2006 et la 3<sup>ème</sup> phase : 2007- 2008)
- Programme national de DDR (PNDDR) en RDC : Phase I:2004-2006, Phase II: septembre 2008 – juin 2010,
- Le DDR des groupes armés résiduels de l'Est de la RDC dès Décembre 2010.

A ces grands axes, se sont ajoutés, le cadre juridique et réglementaire de la RSS mis en place entre 2003 et 2006 ainsi que les structures de mise en œuvre, à savoir la Structure militaire d'intégration. En mai 2005, le Gouvernement congolais a adopté un plan stratégique de réforme de l'armée.

En dépit de toutes ces initiatives, il existe encore à ce jour quelques groupes armés nationaux et étrangers qui opèrent dans la partie Nord et Est du pays, lesquels demeurent des sources de l'insécurité généralisée. Il y a donc nécessité que ces opérations de désarmement des groupes armés puissent se poursuivre.

#### A. Désarmement de la population civile

L'objectif de désarmement de la population civile est de contribuer à la consolidation de la paix et à l'amélioration de la sécurité des populations via la lutte contre la circulation incontrôlée des armes légères et de petit calibre; la restauration de la loi et de l'ordre public, mieux la restauration de l'autorité de l'Etat.

Les enquêtes de l'étude du GRIP/BICC qui ont couvert principalement la partie Est de la RDC, ont décelé l'existence de près de 300.000 armes détenues par les populations civiles ;

Néanmoins, cette estimation pourrait être revue à la hausse, si l'on tient compte de la partie Centre et Ouest de la République. Cette étude a montré la grande réceptivité des populations à l'égard du programme de désarmement.

De ce qui précède, les recommandations suivantes ont été faites :

- La sensibilisation et la mobilisation civiles sur les bénéfices de la remise volontaire des armes, tel que prévu en son article 12 du Protocole de Nairobi ;
- L'application par l'autorité des garanties de non poursuite durant la période des opérations de remise volontaire d'armes;
- L'implication des leaders communautaires, les autorités locales, des FARDC, de la Police nationale, des autorités religieuses, des ONG nationales et internationales, de la MONUSCO, dans les opérations de remise volontaire des armes, selon la disparité de confiance exprimées par les communautés ;
- L'initiation des microprojets de développement aux communautés impliquées dans le programme de remise d'armes, avec perspective de la vision armes contre développement ;
- La prise en compte du différentiel de perception important entre hommes et femmes. C'est le cas notamment en matière de perception du danger et de confiance dans les institutions.
- La modulation des primes offertes aux détenteurs d'ALPC, en fonction des prix locaux, dans l'hypothèse de mise en œuvre de programme de rachat d'armes ;
- L'application de la rigueur de la loi après délai de grâce à fixer par l'autorité.

#### B. Destruction des stocks en surplus et obsolètes

En matière de destruction des armes à feu et munitions obsolètes, saisies et /ou volontairement restituées, un programme est en cours et enregistre des résultats tangibles. En effet, jusqu'au 30 juin 2011, 115.029 armes obsolètes et techniquement /économiquement irréparables ont été détruites, ainsi que plus de 750 tonnes de munitions.

Notons que la RDC, pays post conflit et sous embargo depuis plusieurs années, n'a pas de surplus d'armes. A l'issue de la réforme de l'armée et de la police nationale, le pays devra se doter d'un standard international en matière d'armement : « un homme, une arme, un numéro».

Voici les quelques recommandations retenues :

- Procéder à la destruction des armes dans les zones de collecte afin de minimiser les coûts élevés de transport, tout en gagnant la confiance des communautés concernées ;
- Identifier et équiper les sites de destruction des ALPC et des munitions par le personnel qualifié.

### C. Contrôle des frontières

Le contrôle des frontières constitue un grand défi à relever dans le cadre de la lutte contre la circulation illicite des ALPC. Comme dans nombre de pays africains, un des plus grands défis pour le contrôle effectif des armes illicites en RDC demeure la porosité de ses frontières. Cette situation la maintient dans un état d'instabilité permanente.

Le contrôle effectif du mouvement des armes légères et de petit calibre aux points d'entrée du pays, est un aspect critique pour la lutte contre le trafic illicite des ALPC en RDC. La Direction Générale des Migration et la Police Nationale Congolaise, en pleine réforme, font encore face à un grand défi de gouvernance pour contrôler les vagues migratoires des populations et des biens. Un renforcement des capacités des structures gouvernementales concernées demeure un impératif indispensable, pour le contrôle efficace des flux des ALPC illégales aux frontières.

Par ailleurs, un partenariat fort entre les Etats frontaliers dans le cadre du RECSA, de la SADC, de la CIRGL et de la Convention de Kinshasa, concernant la sécurité et la sûreté des frontières pour le contrôle effectif et le mouvement libre des biens et de personnes est nécessaire.

Les interventions suivantes sont recommandées pour le cas de la RDC qui possède 9.600 Km des frontières avec 9 pays voisins :

- La gestion intégrée des frontières notamment en ce qui concerne les opérations conjointes et combinées au-delà des frontières des Etats parties, afin de localiser, saisir et détruire les caches d'armes légères et de petit calibre, résidus des conflits et des guerres civiles ;
- L'équipement en matériels de détection des métaux aux postes frontaliers ;
- L'équipement en matériel adéquat pour la surveillance physique des frontières (Police des Frontières) ;
- Le renforcement des capacités des services d'immigration, Office Congolais de Contrôle et de la douane commis dans les points d'entrée de la RDC ;
- Le renforcement de la coopération transfrontalière avec les pays voisins et les organismes régionaux à travers le Ministère de l'Intérieur et Sécurité et les autres institutions concernées.

### 4.3. PROVISION D'INFORMATIONS EFFECTIVES

Cette provision d'informations effectives s'articule autour : du renforcement des capacités, de la coopération internationale et de la recherche scientifique.

#### 4.3.1. Education du public et sensibilisation

Le développement des mécanismes de communication et d'échange d'informations avec les acteurs non étatiques est une condition importante au succès du PAN.

Certes, des réseaux des ONG impliquées dans la réforme du secteur de sécurité et dans la lutte contre la circulation illicite des ALPC ont largement participé au processus d'information, d'échange, de sensibilisation publique et de formation des populations civiles, surtout dans l'Est de la RDC. Mais il sied de maintenir cet élan de synergie par la tenue d'actions participatives, de journées de célébration et commémoration, de journées portes ouvertes, de publication de revues et d'articles sur Internet, des journées de réflexion avec les groupes des personnes les plus vulnérables, les leaders communautaires, les femmes leaders, les chasseurs, les gardiens des Parcs nationaux et aires protégées ainsi que les médias, etc.

La mise en œuvre de ce programme de sensibilisation et d'éducation publique sera une garantie pour la réussite des programmes de désarmement volontaire des civils.

#### 4.3.2. Recherche scientifique

La recherche est avantageuse pour définir les approches et méthodologies exigées par les opérations sur le terrain. Il convient à cet effet de signer des accords de partenariat avec des Instituts nationaux et étrangers de recherche et think tank<sup>(42)</sup> pertinents ; de créer une banque de données des chercheurs capables d'apporter un appui technique en urgence dans les domaines des ALPC, désarmement civil, harmonisation des législations, identification des priorités et développement de stratégies nationales ou locales.

La recherche scientifique permet d'affiner les réponses en synergie, de contrôler l'exactitude des informations et même de la contextualité. Elle anticipe les pratiques contestables, met en lumière les lacunes législatives et opérationnelles et combat les clichés et autres tabous sur la pauvreté, les réfugiés et déplacés, les violences basées sur le genre, etc.

<sup>42</sup> Groupe d'experts réunis en réflexion

Pour une meilleure prise en compte des aspects du problème des ALPC, il est judicieux que cette recherche s'exerce au sein d'un réseau national de recherche comprenant tant des acteurs étatiques que non étatiques, tous alliés aux médias.

#### *4.3.3. Coopération internationale et régionale pour l'échange d'information*

Avec ses neuf voisins et ses 9.600 Km de frontières très poreuses, le renforcement de la coopération, aux niveaux sous-régional et régional en matière de gestion et de contrôle des ALPC, revêt pour la RDC un caractère primordial. Il est urgent de renforcer les capacités des structures gouvernementales concernées, notamment la Police des frontières et la DGM, pour être capables de surveiller et de contrôler efficacement le trafic illicite des ALPC sur les frontières.

La RDC doit participer à toutes les initiatives régionales et sous régionales (UA, RECSA, SADC, CEEAC) en vue d'améliorer ses connaissances sur ses voisins et de renforcer sa sécurité frontalière. Le partage des informations, l'harmonisation des politiques, et le développement des mécanismes institutionnels sont tributaires de cette coopération internationale.

## CADRE LOGIQUE DU PLAN D'ACTION NATIONAL DE CONTROLE ET DE GESTION DES ALPC EN RDC

| Logique d'intervention   | Indicateurs Objectivement vérifiables  | Source de Vérification  | hypothèse   |
|--|--|---|---|
| <p><b>Objectifs Généraux</b><br/>                     1. Combattre la détention et la<br/>                     2. Circulation illégale des ALPC</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- ALPC collectées</li> <li>- Absence des ALPC en circulation.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CNC-ALPC, PNC, FARDC, Service de Sécurité</li> <li>- Population</li> <li>- Antennes Provinciales</li> <li>- CNC-ALPC</li> <li>- FARDC</li> <li>- PNC</li> <li>- Service de Sécurité</li> </ul> |   |
| <p><b>Objectifs spécifiques</b><br/>                     Renforcer les capacités à travers les outils normatifs pour une gestion efficace des ALPC en sensibilisant la population civile à la remise volontaire des armes détenues illégalement et en mobilisant les ressources financières par la coopération régionale et internationale</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnel de la CNC-ALPC</li> <li>- Différents traités et lois</li> <li>- Population civile</li> <li>- Armes collectées</li> <li>- Fonds mobilisés</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Population</li> <li>- Antenne provinciale</li> <li>- CNC-ALPC</li> <li>- FARDC</li> <li>- PNC</li> <li>- Service de sécurité</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Volonté politique</li> <li>- Absence de bandes armées</li> <li>- Disponibilité des bailleurs de fonds</li> </ul> |
| <p><b>Résultats</b><br/>                     Le mécanisme institutionnel et ses extensions en province sont fonctionnels</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipement.</li> </ul>  |   |   |

|   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| <p>La gestion et le contrôle des ALPC sont effectivement améliorés et observés en RDC</p> | <p>Existence des textes légaux nationaux conformes<br/>                     Armes collectées<br/>                     Magasins et armes<br/>                     participation aux différents forums régionaux et internationaux</p> |  |  |
|---|--|--|--|

| INTERVENTION/ACTIVITES  | INDICATEURS OBJECTIFS DE VERIFICATION   | RESULTATS DE L'ACTIVITE  | PARTIES RESPONSABLES  | HYPOTHESES   |
|---|---|--|---|--|
| <b>ACTIVITES</b>  |   |  |   |  |
| <p><b>Développement d'une politique sur les ALPC et révision de la législation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Établir un Comité multisectoriel pour développer une politique nationale sur les ALPC</li> <li>- Établir un comité interministériel de révision et de rédaction des lois</li> </ul> | <p>Arrêté de création du Comité multisectoriel pour développer la politique nationale sur les ALPC dans les 6 premiers mois de la mise en œuvre du PAN</p> <p>Arrêté de création du Comité interministériel de révision et de rédaction des lois établi dans les 6 premiers mois de la mise en œuvre du PAN</p> | <p>Un Comité multisectoriel pour développer la politique nationale sur les ALPC est créé.</p> <p>Un Comité interministériel de révision et de rédaction des lois et règlements</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- EMP/Présidence</li> <li>- Parlementaires</li> <li>- Comité interministériel</li> <li>- CNC-ALPC</li> <li>- PNUD</li> <li>- Autres partenaires techniques</li> </ul> <p>EMP/Présidence</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'Intérieur,</li> <li>- Ministère de la défense Nationale,</li> <li>- CNC</li> </ul> | <p>Volonté durable</p> <p>Fonds seront identifiés et mis à disposition à temps</p> <p>Appui des partenaires</p> <p>Volonté politique</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Allouer une ligne budgétaire à la CNC-ALPC dans le budget du Ministère de l'Intérieur et Sécurité</li> </ul>   | <p>Ligne budgétaire allouée à la CNC-ALPC au Ministère des finances dans la première année de la mise en œuvre du PAN</p>   | <p>Effectivité et efficacité de la CNC-ALPC dans la coordination de l'action sur les ALPC au niveau national</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'Intérieur</li> <li>- Ministère des Finances</li> <li>- CNC-ALPC</li> <li>- EMP/Présidence</li> </ul>  | <p>Volonté politique des autorités budgétaires</p>   |

|  |   |   |   |   |
|--|---|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation de la CNC-ALPC dans toutes les provinces</li> </ul>  | <p>Installation de dix antennes de la CNC-ALPC en provinces</p>   | <p>Dix antennes sont installées en provinces</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CNC-ALPC</li> <li>- Ministère de l'Intérieur</li> <li>- Gouvernorais &amp; Ministères provinciaux de l'Intérieur</li> <li>- EMP/Présidence</li> <li>- PNUD</li> <li>- Autres partenaires</li> </ul>  | <p>Fonds seront identifiés et mis à disposition à temps</p> <p>Appui des partenaires</p>                          |
| <p>a) <b>Équipement du bureau de la CNC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat de meubles et équipements de bureau appropriés</li> <li>- Fournir les moyens de transport</li> </ul>  | <p>Meubles et équipements de bureau achetés dans les 6 premiers mois de la mise en œuvre du PAN</p> <p>Achat de 24 véhicules, 11 camions, 22 motos et 33 vélos appropriés dans les 6 premiers mois de la mise en œuvre du PAN</p> | <p>Effectivité et efficacité de la CNC-ALPC dans la coordination de l'action sur les ALPC au niveau national.</p> <p>24 véhicules, 11 camions, 22 motos et 33 vélos appropriés sont achetés</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'Intérieur</li> <li>- CNC-ALPC</li> <li>- PNUD &amp; autres partenaires</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'Intérieur</li> <li>- CNC-ALPC</li> <li>- PNUD &amp; autres partenaires</li> </ul> | <p>Appui des partenaires et fonds identifiés à temps</p> <p>Appui des partenaires et fonds identifiés à temps</p> |
| <p>b) <b>Formation et renforcement des capacités sur les ALPC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités du personnel de la CNC-ALPC</li> <li>- Formation des Agences d'Application des Lois (FARDC, PNC, DGDA, ANR, DGM, OSC, Justice, etc.)</li> <li>- Formation des OSC</li> </ul> | <p>Au moins 3 formations par an conduites sur le contrôle des ALPC, le management pour le personnel de la CNC-ALPC, des forces de défense et sécurité et OSC</p>  | <p>Compétence et connaissance inculquées au personnel de la CNC-ALPC, des forces de défense, de l'ordre et sécurité et, OSC</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CNC-ALPC</li> <li>- RECSA</li> <li>- OSC</li> <li>- PNUD &amp; autres partenaires</li> </ul>   | <p>Disponibilité des ressources humaines et financières</p>   |

|   |   |  |  |                                 |
|---|---|--|--|---------------------------------|
| <b>Mobilisation des ressources</b>  |   |  |  |                                 |
| - Convoquer une conférence nationale des donateurs/parties prenantes pour la mise en œuvre du PAN | Au moins 2 Conférence nationale des donateurs/parties prenantes pour la mise en œuvre du PAN organisée par an               | 2 Conférences tenues et sources de financement identifiées       | - Ministère de l'intérieur et sécurité ; Ministère des Finances, CNC-ALPC<br>- RECSA, PNUD, OSC<br>- Partenaires<br>- EMP/Présidence | Disponibilité de financement    |
| <b>Renforcer la planification et la prévision dans l'acquisition d'armes</b>                      |   |  |  |                                 |
| - Etablir un Comité conjoint de planification et de prévision                                     | Comité conjoint de planification et de prévision établi (et opérationnel) dans la première année de la mise en œuvre du PAN | Comité conjoint de planification et de prévision opérationnelisé | EMPP/Présidence, Ministères de la Défense Nationale, de l'intérieur et Sécurité, CNC-ALPC, PNUD, MAG                                 | Volonté politique des autorités |
| - Formation des membres du Comité sur leur mandat   | Former 10 membres du Comité sur leur mandat dans le premier mois de leur nomination   | 10 membres du comité conjoint de planification sont formés       | Ministères de la Défense Nationale, de l'intérieur et Sécurité, CNC-ALPC, PNUD, OSC, RECSA   | Fonds disponibles               |

|  |   |   |  |  |
|--|---|---|--|--|
| <b>Renforcement de la sécurité des stocks</b>  |   |   |  |  |
| - Renforcement des capacités sur la gestion, le marquage et la sécurisation de stocks d'armes et munitions               | Former les forces de défense, de l'ordre et les membres de la CNC sur le marquage, la gestion et la sécurisation d'armes et des munitions | Les forces de défense, de l'ordre et les membres de la CNC sont formées | - EMP/Présidence, Ministères de la Défense Nationale, de l'intérieur et Sécurité, CNC-ALPC, MAG, PNUD, RECSA                   | Disponibilités des ressources                        |
| - Conduire une évaluation nationale sur le marquage des ALPC étatiques   | Rapport de l'évaluation nationale sur le marquage   | Identification de la quantité des ALPC des forces                       | Comité conjoint de planification et de prévision<br>- EMP/Présidence<br>- CNC-ALPC<br>- PNUD, MAG, RECSA et autres partenaires | Volonté politique des autorités et fonds disponibles |
| - Conduire une évaluation nationale sur les infrastructures étatiques de stockage d'armes                                | Rapport de l'évaluation nationale des infrastructures de stockage d'armes   | Identification de la capacité des infrastructures de stockage d'armes   | - Ministères de la Défense Nationale et de l'intérieur<br>- Inspection Générale PNC et EM/FARDC.                               | Volonté politique                                    |
| - Construction/Réhabilitation de magasins de stockage d'armes pour les armes des forces de défenses et de l'ordre public | Construire 2 magasins de stockage des armes dans les deux premières années de mise en œuvre du PAN  | 2 magasins de stockage spécifiques construits                           | - Ministère de la Défense Nationale et de l'intérieur<br>- Inspection Générale PNC et EMP/EMFARDC<br>- CNC-ALPC, PNUD, MAG     | Volonté politique des autorités                      |
| - Création du Bureau central national des armes en charge des registres des armes légères et de petit calibre            | Acte portant création du Bureau central national des armes dans les deux premières années de mise en œuvre du PAN                         | Gestion des tous les registres des armes assurée                        | - EMP/EMFARDC<br>- Ministère de l'intérieur et sécurité<br>- Ministère de la Défense nationale<br>- RECSA                      | Volonté politique des autorités                      |



|   |  |  |   |   |
|---|--|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nomination d'un Conservateur des registres des armes légères</li> <li>- Marquage des ALPC</li> </ul> | <p>Acte portant nomination du Conservateur des registres est nommé</p> <p>Marquer 100.000 armes pendant les 5 années de mise en œuvre du PAN</p> | <p>La capacité de la tenue des registres des armes est améliorée</p> <p>100.000 armes marquées, le contrôle des ALPC des forces étatiques est assuré</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'Intérieur et sécurité nationale</li> <li>- Ministère de la Défense nationale</li> <li>- RECSA</li> <li>- EMP/EMFARDC</li> <li>- Ministère de l'Intérieur et sécurité nationale</li> <li>- Ministère de la Défense nationale</li> <li>- RECSA</li> </ul> | <p>Volonté politique de l'autorité</p> <p>Volonté politique de l'autorité</p> |
|---|--|--|---|---|

|  |  |   |   |   |
|--|--|---|---|---|
| <p><b>Renforcer les capacités de détection des trafics d'ALPC à la frontière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approvisionnement en équipement de détection (scanneurs, équipement d'énergie solaire, entre autres)</li> <li>- Formation sur les techniques de détection des trafics d'ALPC</li> <li>- Organiser la coopération avec les pays frontaliers (comité transfrontaliers et actions conjointes à la frontière)</li> <li>- Fouille des réfugiés en fonction du besoin</li> </ul> | <p>Fournir et distribuer les équipements de détection dans les deux ans de la mise en œuvre du PAN</p> <p>Former 50 agents DGM et DGDA dans les 2 premières années de mise en œuvre du PAN</p> <p>Tenir 10 rencontres régionales</p> | <p>- Meilleur système de contrôle des frontières</p> <p>- 50 agents formés</p> <p>Les rencontres régionales sont tenues</p> <p>10 rencontres régionales sont tenues</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- D G Migration</li> <li>- D G Douane Assises</li> <li>- Police Nationale Congolaise</li> <li>- Armée</li> <li>- CNC-ALPC</li> <li>- PNUD</li> <li>- RECSA</li> <li>- Partenaires</li> <li>- Ministère de l'Intérieur</li> <li>- Ministère des Affaires étrangères, CNC, RECSA</li> </ul> <p>Ministère des Affaires étrangères, CNC, RECSA</p> | <p>Disponibilité des ressources</p> <p>Disponibilité des fonds</p> <p>Disponibilité des fonds</p> |
|--|--|---|---|---|

**OFFRE EFFECTIVE D'INFORMATION**

|   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|
| <p><b>Education du public et sensibilisation</b><br/>Renforcement des capacités des médias et développement d'un plan média en matière de sensibilisation du public</p> | <p>Nombre d'acteurs de médias formés et des stratégies de sensibilisation du public sur les ALPC développées dans la première année d'application du PAN et des campagnes de sensibilisation publique régulièrement entreprises pour toute la période de mise en œuvre du PAN</p> | <p>Adhésion et implication des acteurs et appropriation du processus par le public</p>                                | <p>- OSC<br/>- CNC-ALPC<br/>- Partenaires de développement</p>                          | <p>Disponibilité des fonds, ressources humaines et financières.</p>   |
| <p>Renforcement des capacités des acteurs de la société civile sur les ALPC</p>   | <p>50 % d'acteurs des OSC sont capables en matière des ALPC</p>   | <p>Les acteurs des OSC abordent communiquement sur le processus des ALPC et de réduction de la violence armée</p>     | <p>- OSC<br/>- CNC-ALPC<br/>- Partenaires de développement</p>                          | <p>Disponibilité des fonds, ressources humaines et financières.</p>   |
| <p>Vulgarisation du plan d'action et des instruments internationaux existants</p>   | <p>Vulgariser 30% de la population (ménages) sur les instruments juridiques existants dans les 3 premières années de mise en œuvre du PAN</p>   | <p>La mise en œuvre du PAN et les instruments internationaux existants sont vulgarisés et connus de la population</p> | <p>- OSC<br/>- CNC-ALPC<br/>- Médias<br/>- RECSA<br/>- Partenaires de développement</p> | <p>- Disponibilités des instruments juridiques<br/>- Disponibilités des ressources humaines, matérielles et financières</p> |

|  |  |  |   |  |
|--|--|--|---|--|
| <p>Sensibilisation et implication des OSC dans les programmes relatifs aux ALPC</p>  | <p>Au moins 2 OSC par province impliquées dans les programmes de contrôle et de gestion des ALPC</p>                           | <p>L'implication des OSC dans le programme de contrôle et de gestion des ALPC</p>                        | <p>- OSC<br/>- CNC-ALPC<br/>- Partenaires de développement</p>              | <p>Adhésion des OSC au programme</p>   |
| <p>Sensibilisation de la population à la remise volontaire d'armes et de tout effet militaire</p>                            | <p>Plus ou moins 30 % de la population adhère au programme de remise volontairement les armes</p>                              | <p>Les armes détenues illégalement par la population sont remises volontairement</p>                     | <p>- OSC<br/>- CNC-ALPC<br/>- Partenaires de développement</p>              | <p>- Confiance<br/>- Decision politique de non-poursuite<br/>- Adhésion de la population au programme<br/>- Paix durable dans les territoires ciblés<br/>Dynamisme des acteurs du réseau</p> |
| <p>Organisation du réseau des OSC sur les ALPC avec leurs représentations provinciales en collaboration avec la CNC-ALPC</p> | <p>Existence d'un réseau des OSC avec les antennes provinciales</p>  | <p>Le réseau des OSC avec les antennes provinciales sont opérationnels</p>                               | <p>- OSC<br/>- CNC-ALPC</p>   |  |
| <p><b>La recherche</b><br/>Identification des domaines de recherche</p>  | <p>Liste des besoins en information (domaine) et des zones à enquêter et besoins</p>   | <p>Liste des besoins en informations (domaine) et des zones à enquêter et des besoins est disponible</p> | <p>- OSC<br/>- CNC-ALPC<br/>- RECSA<br/>- PARTENAIRES</p>                   | <p>Disponibilité des ressources</p>  |
| <p>Formation des chercheurs nationaux dans le domaine des ALPC</p>   | <p>Au moins 3 formations sur les méthodes de recherche par année</p>   | <p>Les chercheurs identifiés et formés dans le domaine des ALPC et violence armée</p>                    | <p>- OSC<br/>- CNC-ALPC<br/>- RECSA<br/>- Partenaires</p>                   | <p>Disponibilité des ressources humaines et financières</p>  |
| <p>Établir un réseau de recherche sur les ALPC en RDC</p>  | <p>Réseau de recherche sur les ALPC établi dans les deux premières années de la mise en œuvre du PAN</p>                       | <p>Efficacité et dynamisme du réseau de recherche</p>  | <p>- OSC<br/>- CNC-ALPC<br/>- RECSA<br/>- PARTENAIRES<br/>- UNIVERSITES</p> | <p>Disponibilité des ressources humaines et financières</p>  |
| <p>Entreprendre des recherches selon les domaines prioritaires identifiés</p>  | <p>Au moins 1 recherche sur les domaines prioritaires de recherche identifiés dans les deux ans de la mise en œuvre du PAN</p> | <p>1 recherche par année de mise en œuvre est effective</p>  | <p>- OSC<br/>- CNC-ALPC<br/>- RECSA<br/>- UNIVERSITES</p>                   | <p>Disponibilité des ressources humaines et financières</p>  |

| Coopération internationale et régionale, échange d'information  |   | Disponibilité des fonds  |   |
|---|---|--|---|
| <p>Revivre et commémorer les dates historiques nationales, régionales et internationales (date de mise en place du RECSA, Création de la CNC-ALPC, signature du PoA, Protocole de Nairobi, Convention de Kinshasa...)</p> <p>Réalisation des échanges d'informations par un plan stratégique de communication</p> | <p>Commemoration des dates historiques nationales, régionale et internationale</p> <p>Nombre de rencontres et supports de communications à réaliser</p> <p>Nombre de conférences à organiser,</p> | <p>Maintien de l'éveil et de la conscience de la réduction de la violence armée</p> <p>La communication stratégique pour les échanges d'information est réalisée</p> | <p>Ministère de l'intérieur, Affaires étrangères, CNC, OSC, Partenaires</p> <p>Ministère des Affaires Etrangères, CNC, DGM, Police des frontières, OSC, Partenaires</p> <p>CNC-ALPC</p> |
| <p>Production et élaboration des rapports à présenter aux Etats au niveau régional et international</p>   | <p>Nombre de rapports régionaux et internationaux</p>   | <p>Nombre de rapports régionaux et internationaux produits et élaborés</p>   | <p>N/A</p> <p>Mobilisation des fonds ;<br/>Absence des groupes armés en RDC</p>   |

**CHRONOGRAMME 2012 - 2016**

| ACTIVITES  | DUREE             |                    |                    |                    |                   |                    |                    |                    |                   |                    |                    |                    | Cinquième Année    |                    |                    |                    |      |
|--|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------|
|  | Première Année    |                    | Deuxième Année     |                    |                   | Troisième Année    |                    |                    | Quatrième Année   |                    |                    | 1 <sup>er</sup> T  | 2 <sup>ème</sup> T | 3 <sup>ème</sup> T | 4 <sup>ème</sup> T |                    |      |
| <p><b>A. Développement du cadre Institutionnel</b></p> <p>1. Comité Multisectoriel</p> <p>2. Comité InterLois</p> <p>3. Ligne budgétaire</p> <p>4. Mobilisation</p> <p>5. Renforcement des Capacités</p> <p>6. Réhabilitation</p> <p>7. Equipement</p> <p>8. Suivi, contrôle</p> | 1 <sup>er</sup> T | 2 <sup>ème</sup> T | 3 <sup>ème</sup> T | 4 <sup>ème</sup> T | 1 <sup>er</sup> T | 2 <sup>ème</sup> T | 3 <sup>ème</sup> T | 4 <sup>ème</sup> T | 1 <sup>er</sup> T | 2 <sup>ème</sup> T | 3 <sup>ème</sup> T | 4 <sup>ème</sup> T | 1 <sup>er</sup> T  | 2 <sup>ème</sup> T | 3 <sup>ème</sup> T | 4 <sup>ème</sup> T |      |
| <p><b>Gestion effectives des ALPC</b></p> <p>- Planification, l'acquisition, provision</p> <p>- Marquage 1000000 armes</p> <p>- Magasins</p> <p>- Détection</p>  | ////              | ////               | ////               | ////               | ////              | ////               | ////               | ////               | ////              | ////               | ////               | ////               | ////               | ////               | ////               | ////               | //// |
| <p><b>Educateur du Public et sensibilisation</b></p> <p>- Médias</p> <p>- Vulgarisation</p> <p>- DCV (+1000000 armes)</p> <p>- Recherche</p> <p>- Publication</p> <p>- Recherche</p> <p>- Publication</p>  | ////              | ////               | ////               | ////               | ////              | ////               | ////               | ////               | ////              | ////               | ////               | ////               | ////               | ////               | ////               | ////               | //// |
| <p><b>Suivi et Evaluation</b></p>  | ////              | ////               | ////               | ////               | ////              | ////               | ////               | ////               | ////              | ////               | ////               | ////               | ////               | ////               | ////               | ////               | //// |

| N°  | RUBRIQUES  | Cadré de Base            | Coût Unitaire | Années         |                |                |                |               | DÉBIT TOTAL      |
|---|--|--------------------------|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|------------------|
|   |  |                          |               | 1ère           | 2ème           | 3ème           | 4ème           | 5ème          |                  |
| <b>A DEVELOPPEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL</b>                                    |  |                          |               |                |                |                |                |               |                  |
| <b>I Développement d'une politique sur les ALPC et révision de la législation</b> |  |                          |               |                |                |                |                |               |                  |
| 01  | Établir un Comité interministériel pour développer une politique nationale sur les ALPC                          | 12 réunions X 12 mois    | 500           | 12.000         | 12.000         | 12.000         | 12.000         | 12.000        | 60.000           |
| 02  | Établir un Comité interministériel de révision et de rédaction des lois et leurs mesures d'exécutions            | 1 réunion X 3mois        | 400           | 1.600          | 1.600          | 1.600          | 1.600          | 1.600         | 8.000            |
| 03  | Établir un Comité interministériel de révision et de rédaction des lois et leurs mesures d'exécutions            | 12 réunions X 12 mois    | 500           | 12.000         | 12.000         | 12.000         | 12.000         | 12.000        | 60.000           |
| 04  | Installation de la CNC - ALPC dans les provinces   | 1 antenne X 10 provinces | 42.000        | 168.000        | 168.000        | 84.000         |                |               | 220.000          |
| <b>Total Rubrique</b>   |  |                          |               | <b>181.600</b> | <b>181.600</b> | <b>97.600</b>  | <b>13.600</b>  | <b>13.600</b> | <b>288.000</b>   |
| <b>II Equipement du bureau de la CNC</b>  |  |                          |               |                |                |                |                |               |                  |
| 05  | Achat de meubles et équipement de bureau appropriés  | Equipement X 10 antennes | 26.500        | 106.000        | 106.000        | 53.000         |                |               | 265.000          |
| 06  | Fournir les moyens de transport  |                          |               |                |                |                |                |               |                  |
|   | - Véhicules  | 2 X12 Antennes           | 40.000        | 320.000        | 320.000        | 160.000        | 160.000        |               | 960.000          |
|   | - Camions  | 1 X12 Antennes           | 60.000        | 180.000        | 180.000        | 180.000        | 180.000        |               | 720.000          |
|   | - Motos  | 2 X12 Antennes           | 1.500         | 12.000         | 12.000         | 6.000          | 6.000          |               | 36.000           |
|   | - Vélos  | 3 X12 Antennes           | 150           | 1.200          | 1.200          | 1.200          | 1.200          |               | 4.800            |
| <b>Total Rubrique</b>   |  |                          |               | <b>619.200</b> | <b>619.200</b> | <b>400.200</b> | <b>400.200</b> |               | <b>1.985.800</b> |
| <b>III Formation et renforcement des capacités sur les ALPC</b>                   |  |                          |               |                |                |                |                |               |                  |
| 07  | Renforcement des capacités du personnel de la CNC-ALPC   | 4 form X 1 an            | 9.000         | 36.000         | 36.000         | 36.000         | 36.000         | 36.000        | 180.000          |
| 08  | Formation des Agences d'Application des Lois (Forces armées RDC, Police Nationale, DGDA douanes, ANR, DGM, etc.) | 2 Form X 1 an            | 9.000         | 18.000         | 18.000         | 18.000         | 18.000         | 18.000        | 90.000           |
| 09  | Formation des OSC  | 4 form X 1 an            | 9.000         | 36.000         | 36.000         | 36.000         | 36.000         | 36.000        | 180.000          |
| <b>Total Rubrique</b>   |  |                          |               | <b>90.000</b>  | <b>90.000</b>  | <b>90.000</b>  | <b>90.000</b>  | <b>90.000</b> | <b>450.000</b>   |

|  |  |                                    |         |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
|--|--|------------------------------------|---------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>IV Mobilisation des ressources</b>  |  |                                    |         |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| 10   | Convoquer une conférence nationale des donateurs/parties prenantes pour la mise en œuvre du PAN                        | 1 Conférence X 1 an                | 15.000  | 15.000           | 15.000           | 15.000           | 15.000           | 15.000           | 75.000           |
| <b>B GESTION EFFICACE DES ALPC</b>   |  |                                    |         |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| <b>V Renforcer la planification et la prévision dans l'acquisition d'armes</b> |  |                                    |         |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| 11   | Établir un Comité conjoint de planification et de prévision  | 1 X 1 an                           | 10.000  | 10.000           |                  |                  |                  |                  | 10.000           |
| 12   | Formation des membres du Comité sur leur mandat  | 1 X 1 an                           | 10.000  | 10.000           |                  |                  |                  |                  | 10.000           |
| <b>Total Rubrique</b>  |  |                                    |         | <b>20.000</b>    | <b>20.000</b>    |                  |                  |                  | <b>20.000</b>    |
| <b>VI Renforcement de la sécurité des stocks</b>                               |  |                                    |         |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| 13   | Renforcement des capacités sur la gestion, le marquage et la sécurisation de stocks d'armes et munitions               | 2 Form X 1 an                      | 25.000  | 50.000           | 50.000           | 50.000           | 50.000           | 50.000           | 250.000          |
| 14   | Conduire une évaluation nationale sur le marquage des ALPC   | 1 eval. X 1 an                     | 200.000 | 200.000          |                  |                  |                  |                  | 200.000          |
| 15   | Conduire une évaluation nationale sur les infrastructures étatiques de stockage d'armes                                | 1 eval. X 1 an                     | 200.000 | 200.000          |                  |                  |                  |                  | 200.000          |
| 16   | Construction/Réhabilitation de magasins de stockage d'armes pour les armes des forces de défenses et de l'ordre public | 3 Magasins X 1 an                  | 50.000  | 150.000          | 150.000          | 150.000          | 150.000          | 150.000          | 750.000          |
| 17   | Création du Bureau central national des armes en charge des registres des armes légères et de petit calibre            |                                    |         |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
|  | - Réhabilitation du bâtiment du bureau   | 1 Bur X 11 provinces               | 20.000  | 60.000           | 60.000           | 60.000           | 60.000           | 60.000           | 220.000          |
|  | - Équipement du bureau en matériels spécifiques  | 1 Bur X 11 provinces               | 30.000  | 90.000           | 90.000           | 90.000           | 90.000           | 90.000           | 330.000          |
| 18   | Nomination d'un Conservateur des registres des armes légères + fonctionnement essentiel                                | 1 cons X 11 Prov                   | 7.000   | 21.000           | 21.000           | 21.000           | 21.000           | 21.000           | 77.000           |
|  | - Achat de machines de Marquage électronique des ALPC  | 1 mach. X 10 Provinces             | 60.000  | 120.000          | 120.000          | 120.000          | 120.000          | 120.000          | 600.000          |
|  | - Achat de machines de destruction des ALPC  | 3 mach X 1 an                      | 10.000  | 30.000           |                  |                  |                  |                  | 30.000           |
| 19   | Marquage des ALPC  | 20.000 armes X 5 ans = 100.000 arm | 50.000  | 50.000           | 50.000           | 50.000           | 50.000           | 50.000           | 250.000          |
|  | - Transport des ALPC pour la destruction   | 50.000 armes X Sans = 250.000      | 10      | 500.000          | 500.000          | 500.000          | 500.000          | 500.000          | 2.500.000        |
|  | - Destruction des ALPC   | 50.000 armes X Sans = 250.000      | 10.000  | 10.000           | 10.000           | 10.000           | 10.000           | 10.000           | 50.000           |
| <b>Total Rubrique</b>  |  |                                    |         | <b>1.481.000</b> | <b>1.081.000</b> | <b>1.081.000</b> | <b>1.081.000</b> | <b>1.081.000</b> | <b>5.805.000</b> |
| <b>C OFFRE EFFECTIVE D'INFORMATIONS</b>  |  |                                    |         |                  |                  |                  |                  |                  |                  |

|     |  |                     |        |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |           |
|-----|--|---------------------|--------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------|
| VII | <b>Education du public et sensibilisation</b>  |                     |        |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |           |
| 20  | Renforcement des capacités des médias et développement d'un plan média en matière de sensibilisation du public                             | 4 ateliers /an X 12 | 15.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 3.600.000 |
| 21  | Renforcement des capacités des acteurs de la société civile sur les ALPC   | 4 ateliers / an X12 | 15.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 3.600.000 |
| 22  | Vulgarisation du plan d'action et des instruments internationaux existants<br>Production de dépliants (4 langues nationales +anglais+ fra) | 50.000 pces         | 3      | 150.000 |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         | 150.000   |
|     | - Production de boîte à images (conception+imprimerie)   | 500 pces            | 12/10  | 11.000  |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         | 11.000    |
|     | - Production de banderoles   | 20pces x12          | 50     |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         | 12.000    |
|     | - Production de pancartes  | 5pces x 12          | 100    | 6000    |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         | 6.000     |
|     | - Production d'émissions télévisées (30')  | 4 x12 prov.         | 500    | 24.000  | 24.000  | 24.000  | 24.000  | 24.000  | 24.000  | 24.000  | 24.000  | 24.000  | 24.000  | 24.000  | 24.000  | 24.000  | 24.000  | 24.000  | 120.000   |
|     | - Production de saynètes (4 langues français +anglais)   | 6 pces              | 3.000  | 18.000  |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         | 18.000    |
|     | - Diffusion d'émissions  | 40 chaînes          | 300    | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 60.000    |
|     | - Diffusion de saynètes  | 40 chaînes          | 300    | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 60.000    |
|     | - Production chanson de sensibilisation+ clip (Stars RDC)  | 1chant              | 5.000  |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         | 5.000     |
|     | - Diffusion chanson de sensibilisation lutte contre ALPC   | 40 chaînes          | 300    | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 12.000  | 60.000    |
|     | - Production T-shirt   | 5.000 pces x 12     | 3      | 180.000 |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         | 180.000   |
|     | - Production Képi  | 1.000 pces x 12     | 10     | 120.000 |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         | 120.000   |
| 23  | Sensibilisation et implication des OSC dans les programmes relatifs aux ALPC   | 4 ateliers / an X12 | 15.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 720.000 | 3.600.000 |
| 24  | Sensibilisation de la population à la remise volontaire d'armes et de  | 1 sens/an X 12      | 30.000 | 60.000  | 60.000  | 60.000  | 60.000  | 60.000  | 60.000  | 60.000  | 60.000  | 60.000  | 60.000  | 60.000  | 60.000  | 60.000  | 60.000  | 60.000  | 360.000   |

|      |  |                        |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                   |
|------|--|------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
|      | <b>tout effet militaire</b>  |                        |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                   |
| 25   | Mise en place de projet de sécurité Communautaire  | 1 dov/an X 12          | 200.000          | 600.000          | 600.000          | 600.000          | 600.000          | 600.000          | 600.000          | 600.000          | 600.000          | 600.000          | 600.000          | 600.000          | 600.000          | 600.000          | 600.000          | 600.000          | 2.400.000         |
| 26   | Organisation du réseau des OSC sur les ALPC avec leurs représentations provinciales en collaboration avec la CNC-ALPC  | 1 res./an X 12         | 10.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 120.000           |
|      |  | <b>Total Rubrique</b>  | <b>3.395.000</b> | <b>3.110.000</b> | <b>2.900.000</b> | <b>2.900.000</b> | <b>2.900.000</b> | <b>2.900.000</b> | <b>2.900.000</b> | <b>2.900.000</b> | <b>2.900.000</b> | <b>2.900.000</b> | <b>2.900.000</b> | <b>2.900.000</b> | <b>2.900.000</b> | <b>2.900.000</b> | <b>2.900.000</b> | <b>2.900.000</b> | <b>14.605.000</b> |
| VIII | <b>Recherche</b>   |                        |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                   |
| 27   | Identification des domaines de recherche   | 1 id X 12 Prov         | 20.000           | 20.000           |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  | 20.000            |
| 28   | Formation des chercheurs nationaux dans le domaine des ALPC  | 1 ateliers /an X 12    | 15.000           | 180.000          | 180.000          | 180.000          | 180.000          | 180.000          | 180.000          | 180.000          | 180.000          | 180.000          | 180.000          | 180.000          | 180.000          | 180.000          | 180.000          | 180.000          | 900.000           |
| 29   | Etablir un réseau de recherche sur les ALPC en RDC   | 1 res./an X 12         | 10.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 120.000           |
| 30   | Entreprandre des recherches selon les domaines prioritaires identifiés   | 1 Recherche X 1 an     | 200.000          | 200.000          |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  | 200.000           |
|      |  | <b>Total Rubrique</b>  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                   |
| IX   | <b>Coopération internationale et régionale, échange d'information</b>  |                        |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                   |
| 31   | Revivre et commémorer les dates historiques nationales, régionales et internationales (date de mise en place du RECSA, Création de la CNC - ALPC, signature du PoA, Protocole de Nairobi, Convention de Kinshasa...) | 5 Com/an X 12 Antennes | 7.500            | 450.000          | 450.000          | 450.000          | 450.000          | 450.000          | 450.000          | 450.000          | 450.000          | 450.000          | 450.000          | 450.000          | 450.000          | 450.000          | 450.000          | 450.000          | 2.250.000         |
| 32   | Réalisation des échanges d'informations par un plan stratégique de communication   | 2 échanges./an         | 15.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 30.000           | 150.000           |
| 33   | Production et l'élaboration des rapports à présenter aux Etats au niveau régional et international   | 1 Rapport/an           | 5.000            | 5.000            | 5.000            | 5.000            | 5.000            | 5.000            | 5.000            | 5.000            | 5.000            | 5.000            | 5.000            | 5.000            | 5.000            | 5.000            | 5.000            | 5.000            | 25.000            |
|      | <b>Total Rubrique</b>  |                        |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                   |
|      | <b>TOTAL PAR ANNEE</b>   |                        |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                   |
|      | <b>TOTAL GENERAL</b>   |                        |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                   |
|      |  |                        |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  | 27.176.600\$      |